



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Saad Dahleb –Blida1
Institut d'Architecture et d'Urbanisme

Mémoire de Recherche

Option : Architecture et Patrimoine
Parcours : Architecture Et Culture Constructive

Thème

« Inventaire D'élément architectural Corniche
Cas d'étude : le centre historique de Miliana »

Réalisée par :

Benaouda Abdelghani

Encadrée par :

M^{me} Adjali Samia

Année Universitaire : 2014 /2015



Remerciements



Je remercie Dieu de m'avoir donné la volonté et le courage de mener à terme ce travail.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers mes professeurs, Mme Adjali Mme Tiare Et Mme Foufa qui m'ont orienté et dirigé durant l'année, c'est à eux que je dois mes connaissances

Je tiens à Remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide de près ou de loin.

Je m'exprime également ma gratitude aux membres de jury, qui m'ont honoré en acceptant de juger ce modeste travail

A toutes ces personnes j'exprime ma profonde et sincère gratitude.

Merci.





Dédicaces



C'est avec la plus grande joie, et le grand honneur que je dédie ce travail, fruit de mes 18 années d'études et de formation aux êtres qui me sont les plus chers :

- Mes parents qui m'ont soutenus le long de mon existence et m'ont apporté beaucoup d'amours.*
- A mes chères sœurs et mon frère noufel.*
- A tout le reste de la famille.*
- A mes meilleurs amis: Hakim, Islam*
- A tous mes amis Surtout : Mohammed, Abdou, Ayoub, Karim, Wahab, Mahdi, Oussama, Hadjer, Ahlem, Rabeh, Sid-Ali, Akram, Islam, Riad, Youcef, 7mida, De9a, Malek poste de travail, et surtout Abderezak ☺*
- A Tous mes amies Surtout : Les miliani ☺ Imene et sara, Imene Kerbouche, meriem sahraoui*
- A mes frères sœurs de la fac spécialement : Hafidha, Belkacem, Abdelkader, Amina, Kamel, Monsif, Amine.*

SOMMAIRE

I. Chapitre 1 : Chapitre Introductif

1. Introduction.....	1
2. Thématique du master ACC	2
3. Notion du patrimoine	2
4. Patrimoine en Algérie : Entre hier et aujourd'hui.....	4
5. Le patrimoine et sa relation avec la façade.....	5
6. Présentation de cas d'étude : la ville de Miliana.....	6
7. Problématique.....	7
8. Objectifs.....	7
9. La démarche méthodologique	8

II. Chapitre 2 : Etat De L'art

1. Introduction (Façade Et Evolution Stylistique).....	9
1.1. Façade Colonial.....	9
1.2. Les Mouvements Architecturaux En Algérie Au 19 E Et Au Début De 20 E Siècle.....	9
2. La Corniche.....	15
2.1. Notion et étymologie	15
2.2. Historique de la corniche	16
2.3. Type de corniche	19
3. Répertoire Comme Un Outil De Sauvegarde.....	22
3.1. Définition D'inventaire	22
3.2. Le but de l'inventaire.....	22
3.3. Un moyen de Gérer.....	22
3.4. La méthode selon l'inventaire général du patrimoine culturel en France.....	23
3.5. Déterminer l'objet d'étude	23
3.5.1. Les différentes approches	24
3.6. L'inventaire en Algérie.....	25
3.7. Principes généraux à respecter	26
3.8. Exemples des répertoires.....	26
4. Conclusion.....	27

III. Chapitre 3 : Le Cas D'étude

1. Présentation de l'air d'étude.....	28
2. Catalogue des corniches de la ville de Miliana.....	30
2.1. Corniches en Brique pleine	30
2.2. Corniches en tuile canal	40
2.3- La Corniche composite	44
2.3.1. -composition entre la brique debout et la tuile canal	44
2.3.2 composition entre la tuile canal et la brique en dents de scie	46
3. Conclusion.....	50
4. Conclusion générale	51

Liste Des Tableaux

• Tableau.01. Corniche en brique pleine Modèle 01.....	30
• Tableau.02. Corniche en brique pleine Modèle 02.....	32
• Tableau.03. Corniche en brique pleine Modèle 03.....	34
• Tableau.04. Corniche en brique pleine Modèle 04.....	36
• Tableau.05. Corniche en brique pleine Modèle 05.....	38
• Tableau.06. Corniche en tuile canal Modèle 01.....	40
• Tableau.07. Corniche en tuile canal Modèle 02.....	42
• Tableau. 08. Corniche composite entre la brique debout et la tuile canal Modèle 01.....	44
• Tableau. 09. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 01.....	46
• Tableau. 10. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 02.....	48

LISTES DES FIGURES

Fig1.1 Vue sur la ville de Miliana ».....	6
Fig. 2.1, facade colonial « rue Didouche Morade »	9
Fig. 2.2, Mosquée de cherchel 18 ^e siècle Architecture « néo-classique »	11
Fig. 2.3. La basilique de Notre-Dame d’Afrique. Marquée par un style éclectique.....	11
Fig.2.4. lycée Mohamed Abdou –Miliana – par l’auteur (La composition de la façade néo-classique)	12
Fig. 2.5. Musé Mama -néo mauresque-.....	13
Fig. 2.6. La Gare d’Oran -néo mauresque.....	13
Fig.2.7. La Grande Poste D’Alger (la composition de la façade néo-classique)	14
Fig.2.8. Ordre dorique romain, du théâtre de Marcellus, à Rome.....	17
Fig.2.9. Ordre ionique romain du temple de la Fortune virile, à Rome.	17
Fig.2.10. Ordre corinthien romain, du temple dit de Jupiter Stator, à Rome.....	18
Fig.2.11. Ordre composite romain du baptistère de Constantin, à Rome.....	18
Fig.2.12. Corniche d’une porte d’entrée cintrée.....	19
Fig.2.13. Corniche de la salle circulaire « Le cercle de la Rotonde »	19
Fig.2.14. Continuité de la corniche vers l’intérieur- Saint-Pierre de Rome.....	20
Fig.2.15. corniche de couronnement dans une résidence à San-Francisco.....	20
Fig.2.16. corniche brisé qui appartient au fronton du Pavillon Sherbrooke - Ville de Montréal -.....	21
Fig.2.17. Corniche de placard.....	21
Fig.2.18. corniche d’intérieur massive – volante	21
Fig.2.18. corniche volante	21
Fig. 3.1. Corniche en brique pleine Modèle 01.....	30
Fig. 3.2. Corniche en brique pleine Modèle 02.	32
Fig. 3.3. Corniche en brique pleine Modèle 03.	34
Fig. 3.4. Corniche en brique pleine Modèle 04.	36
Fig. 3.5. Corniche en brique pleine Modèle 05.	38
Fig. 3.6. Corniche en tuile canal Modèle 01.....	40
Fig. 3.7. Corniche en tuile canal Modèle 02.....	42

Fig. 3.8. Corniche composite entre la brique debout et la tuile canal Modèle 01.....	44
Fig. 3.9. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 01.....	46
Fig. 3.10. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 02.....	48

LISTE DES ILLUSTRATION

- Illustration.01. Corniche en brique pleine Modèle 01.....31
- Illustration.02. Corniche en brique pleine Modèle 02.....33
- Illustration.03. Corniche en brique pleine Modèle 03.....35
- Illustration.04. Corniche en brique pleine Modèle 04.....37
- Illustration.05. Corniche en brique pleine Modèle 05.....39
- Illustration.06. Corniche en tuile canal Modèle 01.....41
- Illustration.07. Corniche en tuile canal Modèle 02.....43
- Illustration. 08. Corniche composite entre la brique debout et la tuile canal
Modèle 01.....45
- Illustration. 09. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de
scie. Modèle.01.....47
- Illustration. 10. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de
scie. Modèle 02.....49



CHAPITRE I :
CHAPITRE
INTRODUCTIVE



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

1. Introduction

« L'avenir ne nous donne rien, c'est nous qui pour le construire devons tout lui donner, notre vie même, mais pour donner, il faut posséder, et nous ne possédons d'autre vie, d'autre sève, que les trésors hérités du passé et digérés, assimilés, recrées par nous, de tous les besoins de l'âme humaine, il n'y en pas de plus vital que le passé »⁽¹⁾.

« Le patrimoine est souvent synonyme d'héritage - témoignage de l'histoire et des traditions d'une société »⁽²⁾, en d'autres termes il définit l'identité de ces sociétés, le patrimoine sous ses diverses formes, nous a été transmis par les générations précédentes, et que l'on veut à notre tour faire passer aux générations futures, ce qu'ils leurs permettrait d'incorporer leur propre valeurs à cette identité culturelle. Ces points sous-entend que le patrimoine a une valeur inestimable et irremplaçable, il doit être sauvegardé et préserver dans ces différentes catégories, mais la réalité révèle un désintérêt et une absence de prise en charge, on le considère comme un obstacle face au développement et à la modernisation.

" Les différentes perceptions de la valeur patrimoniale se répercutent évidemment ainsi dans l'évaluation des dangers qui menacent la survie de cet héritage et des enjeux qui sont liés à sa sauvegarde"⁽³⁾

⁽¹⁾ SIMON WELL, L'enracinement, 1949.

⁽²⁾ **Daniele PINI**, Concepts, Critères et Instruments de la sauvegarde, in acte colloque, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, bureau de l'UNESCO a Rebat, mars 2003, p30.

⁽³⁾ Idem, p30.



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

2.Thématique du master ACC : « Architecture et culture constructive »

Cette thématique de master, sous la responsabilité pédagogique de Mme A.A.Foufa a comme objectif essentiel de former des spécialistes de la conception éco-responsable d'architectures et techniques intégrées dans un milieu de vie et sur un territoire donnés. Ce master, à travers les Ateliers, permet d'inciter les étudiants à penser de façon prospective et créative, de nouvelles formes d'habitat et à proposer des projets

Le rapprochement des termes « culture » et « construction » spécifie une approche de l'acte constructif comme fait culturel. Il s'agit de décrire les processus par lesquels le savoir technique s'articule au fait architectural et urbain.

La notion d'expérience occupe le centre de cette problématique. Le statut de l'expérimentation peut être réinterprété de manière fructueuse, en renouant avec le sens premier de ce terme, soit la construction empirique d'une connaissance. Ainsi formulée, cette définition permet de requalifier, dans le champ de l'architecture et de la fabrique de la ville, « l'expérimentation constructive ».

3.LA NOTION DE PATRIMOINE :

Le mot patrimoine vient du latin « patrimonium » qui signifie littéralement « l'héritage du père ». A l'origine, il désigne l'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. Il a alors un sens de bien individuel. ⁽⁴⁾

Dans son acceptation de bien collectif peut se définir comme l'ensemble des richesses d'ordre culturel – matérielles et immatérielles – appartenant à une communauté, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Le patrimoine est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la pérennité d'une communauté donnée et comme étant le résultat de son talent. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures. ⁽⁵⁾

⁴ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise - FICHE ENSEIGNANT: « La notion de patrimoine »

⁵ Idem



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

Cet héritage peut prendre plusieurs formes: on distingue le patrimoine naturel, le patrimoine historique et le patrimoine culturel.

LE PATRIMOINE NATUREL : Tout ce qui fait la richesse et la diversité de la nature constitue le patrimoine naturel. Appartenant à l'ensemble des habitants de la Terre, il est formé par les ressources naturelles, comme l'air et l'eau, et par toutes les formes de vies animales et végétales présentes dans la nature. Il comprend aussi les montagnes, les volcans, les océans, les mers et les fleuves, les déserts, etc.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE : Le patrimoine historique est constitué de tout ce qui apporte un témoignage sur l'histoire d'un lieu ou d'un peuple. Chaque pays, chaque région, chaque groupe national ou ethnique à travers le monde possède donc un patrimoine historique qui lui est propre.

LE PATRIMOINE CULTUREL : Le patrimoine culturel est constitué de toutes les œuvres artistiques mais aussi toutes les traditions issues de la culture populaire qui nous viennent des siècles passés.

Aujourd'hui, le patrimoine, dans un sens le plus largement admis, comprenant les richesses matérielles et immatérielles, a gagné une importance considérable dans le temps et dans l'espace englobant tout ce qui a trait à l'homme et à son environnement. Il touche ce qu'on appelle les édifices mineurs et les ensembles urbains dotés d'une valeur architecturale et historique.

Ce patrimoine bâti constituait le cadre de vie d'une multitude de génération qui l'ont façonné de sorte qu'il réponde à leur besoin d'abri et de vie en communauté. Il s'agit donc d'un héritage qui a su s'inscrire dans le sens de la durabilité pour nous parvenir malgré les aléas du temps. Il représente la projection au sol des relations que ces génération on eut avec leur environnement aussi bien physique que socioculturel.

Ces empreintes de l'architecture traditionnelle, ont certes besoin d'être protégées et mis en valeur afin d'éviter leur disparation, et avec elles des jalons importants de notre histoire.



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

4. Le patrimoine en Algérie :

L'Algérie est un pays riche en histoire, et toutes les civilisations qui y ont passés : du pré histoire jusqu'à la colonisation Française, ont laissé leurs empreintes, Des sites archéologiques des monuments, des œuvre d'art et du savoir-faire à ne pas négligé

Ces dernières années, d'une part, le concept du patrimoine s'est évolué est pris en considération par l'état, cela se traduit par le classement de plusieurs sites et monuments dans le « patrimoine mondial »⁶, n'empêche qu'il se trouve une grande partie du patrimoine qui est en péril et négligé et n'a subis aucune intervention de protection, vue que « les problèmes du présent sont trop amples pour qu'on puisse raisonnablement consacrer des ressources à autre chose qu'à la résolution immédiate et directe des principaux d'entre eux. La préservation du patrimoine ne fait pas partie de ces problèmes et son état n'aurait pas d'incidence immédiate »⁽⁷⁾, alors détruire et investir dans les nouveaux projets est plus rentable que valoriser ou sauvegarder l'ancien, c'est plutôt une contrainte économique. D'autre part, on a hérité une diversité architecturale coloniale qui remonte à plus d'un siècle – qui est intrusive dans le répertoire culturel algérien- et comme par ailleurs, après l'indépendance, toutes les traces des colons s'écroulent et s'effondre : les monuments, les œuvres d'art et tout ce qui fait rappeler de la période coloniale, c'est comme si ce débarrasement de ce patrimoine fait effacer la présence de la France en Algérie ainsi de l'histoire, néanmoins, les grandes villes algériennes témoignent de la production architecturale coloniale qui se reflète sur les grandes immeubles ainsi sur les édifices mineurs dans leurs moindre détails (ces construction, ne cesse de fonctionner depuis l'indépendance jusqu'à nos jours), dotée d'être un patrimoine conserver, mise en valeur et classé, mais elle se trouve négligé sans lui accorder aucune valeur, portant ces édifices témoignent d'une époque remarquable (du XIXe et XXe siècles) dans l'histoire de l'Algérie et riches en production stylistique et constructive .

⁶ Cour «**HISTOIRE DU PATRIMOINE ET REGLEMENTATION** » BOUSRAK, Malika « chargé cour a l'institut d'architecture et d'urbanisme –Blida- 2014

⁷ **Tewfik Guerroudj**, « La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie », *Insaniyat* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 29 septembre 2015. URL : <http://insaniyat.revues.org/7892>



5. Le patrimoine et sa relation avec la façade :

Le patrimoine architectural bâti est un témoignage vivant des civilisations passées. Préserver cet héritage est aujourd'hui une œuvre éducatrice pour les générations futures et présentes.

« La façade patrimoniale affichant plusieurs valeurs de cet héritage »⁸ La façade en tant que composante principale des édifices érigés au rang de patrimoine est un des éléments principal nécessaire à l'identification et à la connaissance de ces objets patrimoniaux auxquels elle est associée.

Si sa fonction en tant qu'élément permet la mise en relation de l'espace interne (espace privé) avec l'espace externe (espace public), sa dimension matérielle et immatérielle la rend d'autant plus complexe.

En précisant les notions de base, liées à notre thème et en apportant un éclairage sur l'apparition de la façade en tant que composante architecturale et à son évolution dans le temps, les questions relatives à la notion de style architectural et au vocabulaire esthétique ainsi qu'aux valeurs patrimoniales y seront abordées.

⁸ **CHABI, Ghalia.** *Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^{ème} et 20^{ème} siècles, cas d'étude : quartier Didouch Mourad à Alger.* Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000. Tizi Ouzou : université Mouloud Maameri, faculté du génie de la construction, département d'architecture, 2012.p 20.



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

6.Présentation de cas d'étude : la ville de Miliana :

Dans cette initiation à la recherche on abordera la problématique de la mise en valeur des éléments architectoniques d'une ville historique, et celle de la récupération du patrimoine architecturale précolonial de la ville historique –cas centre historique de Miliana-

Le cas de la ville de Miliana est un cas très illustratif d'une ville moyenne de l'Algérie dont le patrimoine architectural précolonial tend à disparaître, certaines richesses irremplaçables sont en péril. Ses éléments les plus caractéristiques se perdent dans l'indifférence totale.

La récupération architecturale est un moyen qui permet d'apporter une solution méthodologique à travers les instruments techniques qui conservent les éléments comme mémoire de lieu.

La prise en charge du patrimoine a un effet non seulement à la richesse patrimoniale nationale mais aussi à la communauté actuelle et les prochaines générations



« Fig1.1 Vue sur la ville de Miliana »



7.Problématique :

Actuellement en Algérie la ville historique est soumise à toutes menaces, changements et transformations contemporaines ; ou ses éléments architecturaux disparaissent en tant qu'identité patrimoniale.

Dans la plus part des cas des villes historiques (noyau) est considéré comme l'élément le plus résistant à ces menaces.

*«La ville contemporaine est en crise, crise qu'on peut interpréter par ces effets, la perte des caractères de l'urbain ».*⁹

En effet le développement des instruments, qui à l'échelle architecturale, permettra d'intervenir sur les villes historiques, dans notre cas l'élément -- corniche -- pourrait être une priorité.

Dans ce sens, plusieurs questions se posent :

- **Quel est cet instrument qui, à l'échelle architecturale, permettra a prise en charge la valorisation du ce patrimoine -élément de façade corniche- en lui conservant son authenticité ?**
- **Est-ce qu'on peut tant reproduisant cet élément architectonique* et comment ?**

⁹ Lévy, A., Spigai, V. (1989). Le plan et l'architecture de la ville. Il piano e l'architettura della città. Venezia, Cluva editrice.

*Corniche



CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIVE

8.Objectifs :

L'objectif de cette recherche consiste :

- a. La mise en valeur de l'aspect esthétique, historique, technique et architectural de la Corniche.
- b. Trouver les solutions stratégiques et les instruments efficaces pour la préservation de ce genre d'art et d'éléments.
- c. Continuer à produire ces éléments sur la façade en respectant la tendance actuelle et l'aspect de la modernité.

9.La démarche méthodologique :

Dans le but de réaliser les objectifs qu'on a cité au paravent, on va procéder aux différentes approches analytique et comparative qui consistent à:

- a. Procéder à la recherche bibliographique, dans le but de comprendre la notion du patrimoine
- b. Effectuer une étude analytique sur l'évolution de cet élément sur les façades pour en tirer son impact sur la façade à travers le temps.
- c. Procéder à une étude la ville de Miliana, en faisant des relever et des montages photographiques afin de réaliser le dossier graphique qui va nous permet d'analyser et de classer ces éléments
- d. Ressortir avec un catalogue de ces éléments, qui sera la clé pour arriver aux objectifs de cette recherche.

CHAPITRE II :

ETAT DE L'ART



1.Introduction (Façade Et Évolution Stylistique) :

1.1.Façade Colonial :

Les façades de cette période en Algérie ont connu plusieurs styles, adoptée de l'architecture Française -- l'utilisation de même techniques architecturales et constructive --, la connaissance de cela et la succession des styles est nécessaire avant de parler de la corniche qui est l'une des composantes de la façade.



Fig. 2.1, façade colonial « rue Didouche Morade »
source : web

1.2.Les Mouvements Architecturaux En Algérie Au 19 E Et Au Début De 20 E

Siècle :

1.2.1.Le Mouvement Néo-Classique :

A cette époque, l'Algérie Au lendemain de la colonisation, a connu un nouveau mode de production se substitue à la logique et à la cohérence des tissus originels créant ainsi une rupture irréversible avec les structures spatiales et sociales des centres anciens

Les villes vont devenir un véritable laboratoire d'idées et de formes exportées de la métropole¹.

¹AICHE Boussad, CHERBI Farida, OUBOUZAR Leila. Patrimoine architectural et urbain des XIX ème et XX ème siècles en Algérie. P4



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

Cette nouvelle architecture va changer l'image des villes algériennes, et va introduire un nouveaux langage au répertoire architectural algérien. Ce bouleversement est traduit en premier lieu, selon les documents de Génie militaire, par la destruction des médinas, et la transformation des tissus urbains, ce qui va influencer la forme et le style de nouveaux édifices.

Jusqu'à la fin du XIX è. siècle le néoclassique français sera le style dominant en Algérie², il est importé avec toutes ses caractéristiques notamment le type Haussmannien, qui sera le type adopté dans toutes les villes historiques algériennes.

Les réalisations de l'architecte Frédéric Chassériau au front de mer d'Alger en 1860 reflètent clairement cette tendance architecturale, qui est caractérisé par :

- La symétrie.
- La disposition des fenêtres rythmique et symétrique le long de la façade.
- La hauteur des façades qui dépasse les 17m.

Le style éclectique s'est présenté sur ces édifices avec toutes ses caractéristiques existées à la métropole : les colonnes, pilastres, corniches, entablements, balustres, et les bas-reliefs floraux³.

Au milieu du XIXème siècle, l'apparition de nouvelles formes de parcellaire : triangulaire et trapézoïdale, avait introduit des façades au niveau des angles : les pan coupés. Les édifices de cette période ont connu une diversité de style (éclectisme).

A la fin du XIXème siècle, la haute bourgeoisie des habitants s'est manifestée sur les façades, avec la richesse du décor, le pan coupé remplacé par les Bow Windows et des rondes (caractéristique du style éclectique).

²Deluz, J.-J « L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique », OPU / Mardaga, 1988, p 30

³ CHABI, Ghalia. *Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^{ème} et 20^{ème} siècles, cas d'étude : quartier Didouch Mourad à Alger*. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000. Tizi Ouzou : université Mouloud Maameri, faculté du génie de la construction, département d'architecture, 2012.p 11.



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART



Fig. 2.2, Mosquée de Cherchel 18^e siècle
Architecture « néo-classique » source : **

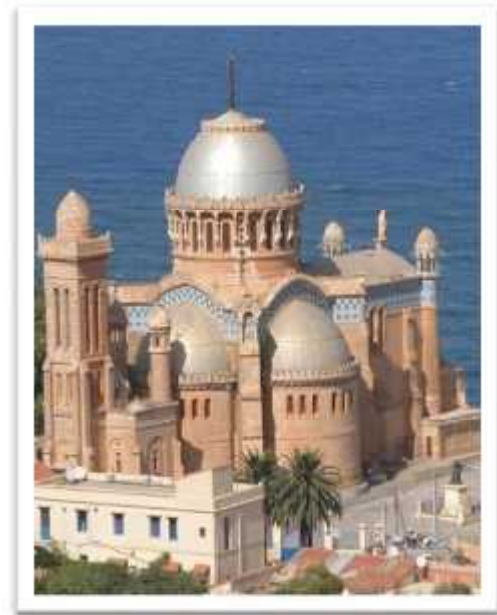


Fig. 2.3. La basilique de Notre-Dame d'Afrique.
Marquée par un style éclectique. Source : web

Malgré la présence de la tendance éclectique, le style haussmannien exporté de Paris prédomine à Alger où immeubles et édifices publics sont érigés dans la tradition stylistique de la métropole : Les immeubles s'élèvent sur quatre à six étages, leurs façades sont dotées de grandes fenêtres, de balcons ornés de corniches, balustres et moulures.⁴ « Le style adopté pour les immeubles de rapport est le néo-classique »⁵, « mais pour les équipements public c'est le style éclectique »⁶.

Le style haussmannien continue de s'y développer jusque dans les années 1930.

⁴ **Le guide touristique Petit Futé Alger** : Arts et culture [consulté le : 5 octobre 2015]

En savoir plus sur <http://www.petitfute.com/v53542-alger/guide-touristique/c36543-arts-et-culture.html>

⁵ **CHABI, Ghalia**. *Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^{ème} et 20^{ème} siècles, cas d'étude : quartier Didouch Mourad à Alger*. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000. Tizi Ouzou : université Mouloud Maameri, faculté du génie de la construction, département d'architecture, 2012, p 12.

⁶ Idem P12

** Cours 1^{ère} Année Master en Architecture, intitulé Le Style Néoclassique, UAMB, animé par **Mr BOUFASSA**
Publié, le: Dimanche 5 janvier 2014.



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

1.2.2. La composition de la Façade :

La Façade du mouvement néo-classique se compose principalement de trois parties, Il se caractérise par une typologie d'édifices présentant des façades à motif d'ornementation avec couronnements et des traitements d'angle. Elle se compose de trois éléments suivants: soubassement, corps et couronnement

• **Le soubassement:** Représenté par la partie basse de l'édifice soit la totalité du RDC ou une partie inférieure, qui est, généralement, occupée par le commerce, comme il peut être en arcade à double hauteur.

• **Le corps:** Représenté par les étages, marqués par les balcons et leurs ouvertures en portes fenêtres. Généralement, les façades suivent un rythme vertical répétitif.

• **Le couronnement:** C'est la partie supérieure de l'immeuble, elle marque sa finalité avec un traitement différent (garde-corps, abri de la cage d'escalier...)



Couronnement



Corps



Soubassement

Fig.2.4. lycée Mohamed Abdou –Miliana – par l'auteur
(La composition de la façade néo-classique)



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

1.2.3. Le Mouvement Néo-Mauresque :

Avec l'arrivée de Charles-Celestin Jonnart, gouverneur général d'Algérie au début du 20^e siècle, il impose un nouveau style d'Etat en 1903, il s'agit d'introduire le vocabulaire architectural local qui se réfère à l'architecture arabo-musulmane, avec son répertoire décoratif, ce qui a donné naissance au style néo mauresque, également appelé « style Jonnart ».⁷

« En donnant une image de la France protectrice et soucieuse des traditions ce «style du protecteur », destiné à gagner la sympathie des autochtones, va donner, dès 1898, une orientation nouvelle à l'architecture des bâtiments publics prestigieux et emblématiques, dont beaucoup marquent aujourd'hui encore très fortement le paysage urbain de nombreuses villes algériennes, seront édifiés »⁸.

La dominance de ce style va mettre l'architecture néo-classique en abandon progressif, Ce style continuera à avoir des émules jusqu'à la fin des années 1930.⁹



Fig. 2.5. Musé Mama -néo mauresque-. Source : auteur



Fig. 2.6. La Gare d'Oran -néo mauresque-. Source : Web

⁷ [Nabila Oulebsir](#) , Les usages du patrimoine: monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930 ; les Editions de la MSH, -2004- P335

⁸ **AICHE Boussad, CHERBI Farida, OUBOUZAR Leila.** Patrimoine architectural et urbain des XIX^e et XX^e siècles en Algérie. (Document numérique)

http://www.umto.dz/IMG/pdf/Patrimoine_architectural_et_urbain_des_XIX_eme_et_XX_eme_siecles_en_Algerie-.pdf

⁹ Idem



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

1.2.4.La composition de la Façade :

La Façade du mouvement néo-mauresque s'identifié par son propre langage qu'on peut le reconnaître à travers plusieurs études, puisque c'est rare de les trouvé tout dans un seul édifice, parmi ses rare édifice on trouve la grande poste d'Alger :

1. deux coupoles latérales et une grande coupole centrale.
2. l'utilisation de L'arc outrepassé, cette configuration est une spécificité de l'arc algérien.
3. Utilisation des colonnes dont les chapiteaux se hérissent de gracieuses stalactites exécutées dans le marbre
4. La symétrie de la façade néo-mauresque qui s'inspire de à l'architecture européenne néo –classique du 19^é siècle impliquant l'axialité de l'entrée principale et l'organisation symétrie des espaces internes.
5. L'entrée de l'édifice ne se présente pas de plein –pied, mais au haut d'un escalier

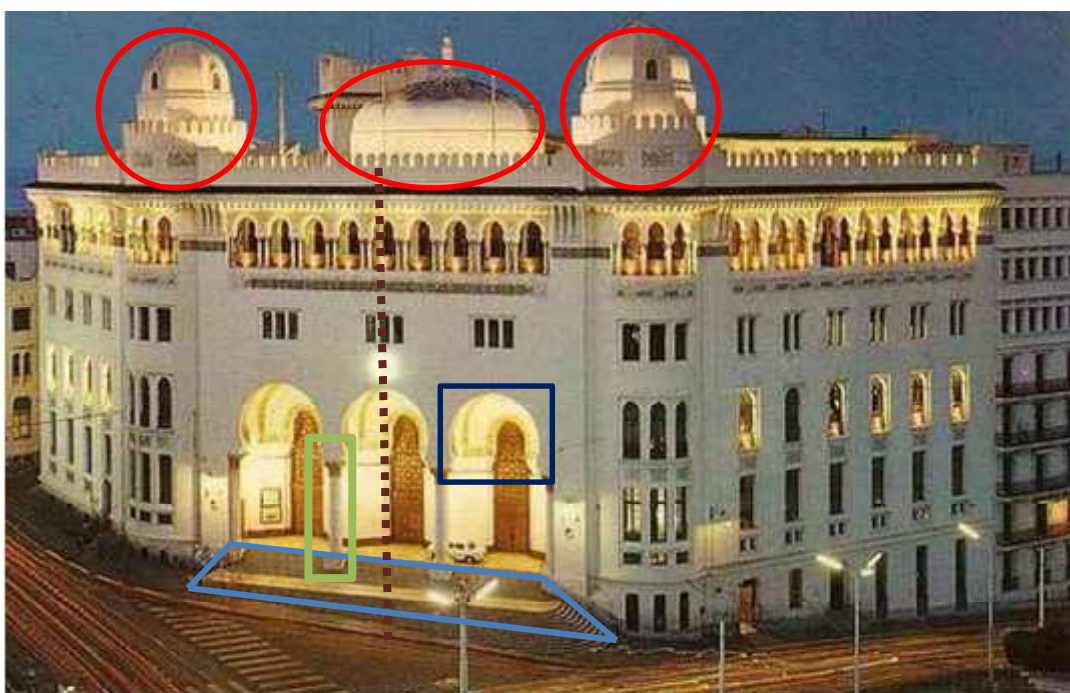


Fig.2.7. La Grande Poste D'Alger source : web
(la composition de la façade néo-classique)



1.2.5.L'architecture Moderne :

A partir de 1930, et avec l'apparition de nouveaux matériaux et les nouvelles techniques de construction, s'est née l'architecture moderne, qui fait de la façade une membrane légère caractérisé par la simplicité et le rejet de toutes sortes d'ornementation, composé de balcon et de loggia, en fait, la façade s'était qu'une projection du plan¹⁰.

Le contexte international favorable au mouvement moderne aura un impact sur ce qui va se passer en Algérie en termes de production architecturale qui va se manifester sur plusieurs édifices.

2.La Corniche :

2.1.Notion et étymologie :

CORNICHE, s. f, *Entablement*. Couronnement d'une construction en pierre ou en bois et destiné à recevoir la base du comble. La corniche est un des membres de l'architecture du moyen âge qui indique le mieux combien les principes de cette architecture diffèrent de ceux admis par les Romains.¹¹

- Selon le petit Robert :

1524 - italien cornice; du latin cornu → corne

Famille étymologique CORNE.

1. Partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes. La corniche, la frise, l'architrave forment l'entablement. Cimaise, claveau, modillon, ressaut, larmier d'une corniche. Console, cariatide soutenant une corniche. ▫ PAR EXTENSION Ornement en saillie sur un mur, un meuble, autour d'un plafond. La corniche d'une armoire

¹⁰ CHABI, Ghalia. *Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^{ème} et 20^{ème} siècles, cas d'étude : quartier Didouch Mourad à Alger*. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000. Tizi Ouzou : université Mouloud Maameri, faculté du génie de la construction, département d'architecture, 2012.p 16.

¹¹ Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, 1854-1868, tome 4 p.319



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

2. (1796) Saillie naturelle surplombant un escarpement. Route de corniche. ▫ Route dominant un à-pic, surplombant un lac, la mer. La petite, la moyenne et la grande Corniche de la Côte d'Azur.

2. corniche [kɔʁniʃ] nom féminin

ÉTYM. 1881 ◇ de cornichon (2°)

- Signification éditée par l'académie française en 1986:

XVI e siècle. Emprunté de l'italien cornice, terme d'architecture, d'origine incertaine. Au sens 3, dérivé régressif decornichon.

1. Partie supérieure de l'entablement, composée de moulures en saillie. La corniche d'un temple égyptien. Corniche dorique, ionique, corinthienne.

2. Par ext. Élément décoratif saillant, souvent sculpté, qui orne le pourtour d'un plafond ou le haut d'un meuble. Une corniche de plâtre, de stuc. Un plafond à corniche. La corniche d'une armoire.

3. Par anal. . Escarpement de roches disposé en bandeau horizontal et formant un surplomb. Une route en corniche ou, ellipt , une corniche, une route qui surplombe un à-pic.

サSynonymes du mot corniche:

Astragale, boisage, bord, chapiteau, Cordon, côte, couronnement, escarpement, larmier, poutre, saillie, soffite

2.2.Historique de la corniche :

La corniche varie de composition et de caractère suivant les différents ordres : simple dans les ordonnances égyptiennes et dans le dorique et le toscan, elle est déjà plus moulurée dans l'ionique et fait appel à toutes les richesses de la sculpture d'ornement dans le corinthien et le composite

« On aboutit ainsi à la corniche romaine classique, qui se présente comme une superposition d'éléments moulurés de plus en plus saillants. Cette multiplication des moulures dans la partie haute des édifices apparaît d'ailleurs comme une tendance générale de l'architecture hellénistique, dont l'évolution romaine est un cas particulier.



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART

C'est la corniche romaine qui servira de modèle pour les édifices construits de la Renaissance au début du XX^e siècle.

Dans l'architecture médiévale, la corniche est un simple bandeau, situé sous le rampant du toit, qui s'avance en surplomb pour reporter la gouttière aussi loin que possible du nu des murs. Elle repose généralement sur des corbeaux ou modillons sculptés, placés à intervalles réguliers. À l'intérieur d'un édifice, la corniche assure un encorbellement continu et joue un rôle important dans la décoration. »¹²

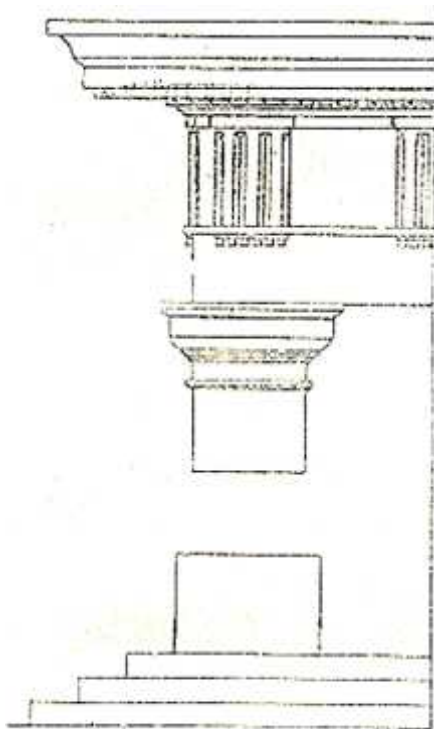


Fig.2.8. Ordre dorique romain,
du théâtre de Marcellus, à Rome
Source : web

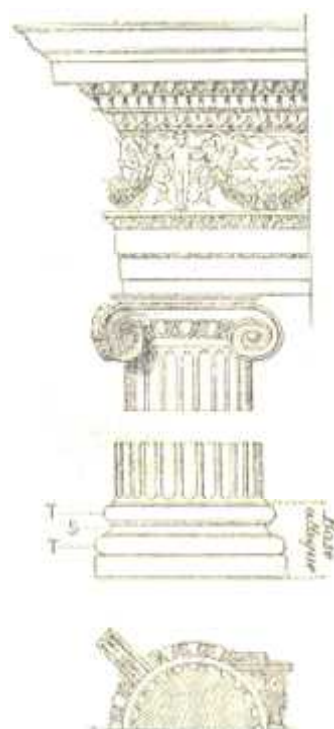


Fig.2.9. Ordre ionique romain
du temple de la Fortune virile, à Rome.
Source : TT, tores; S, Scotie

¹² **Maryse BIDEAULT**, « chargée de cours à l'université de Paris Sorbonne », Article : « CORNICHE » Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 12 juin 2015. URL: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/corniche/>



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART



Fig.2.10. Ordre corinthien romain,
du temple dit de Jupiter Stator, à Rome
Source : web

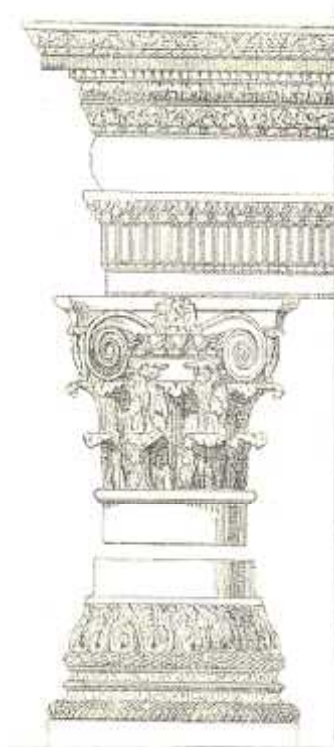
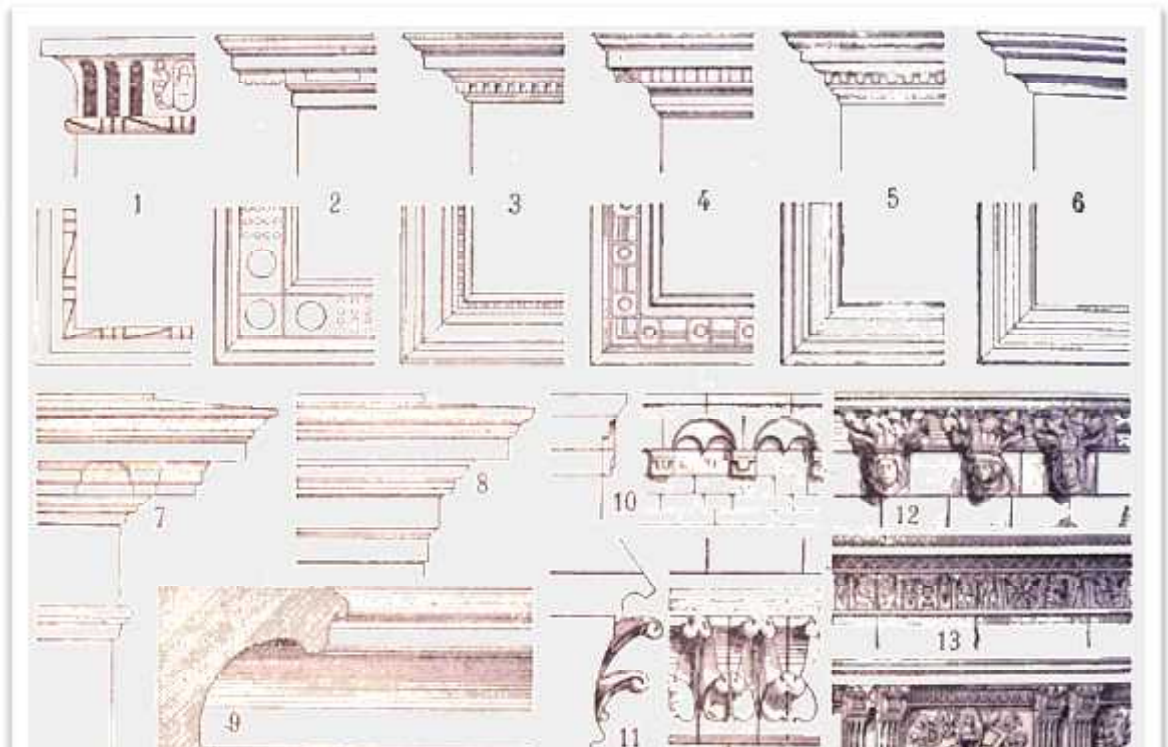


Fig.2.11. Ordre composite romain
du baptistère de Constantin, à Rome.
Source : web

- Schéma de synthèse des ordres



1, Egyptienne; 2, Dorique; 3, Ionique; 4, Corinthienne; 5, Composite; 6, Toscane;
7, complète avec modillons, frise et architrave; 8 Architravée; 9, Intérieure à gorge;
10, 11, 12, Romanes; 13, 14, Renaissance.



2.3.Type de corniche :

On distingue plusieurs sortes de corniches qui sont les suivantes¹³ :

- Corniche architravée, celle qui, dans les entablements sans frise, se confond souvent avec l'architrave¹⁴
- Corniche cintrée, celle qui, dans son élévation, se retourne en arcade comme dans la porte d'entrée de l'hôtel des Invalides, à Paris, ou qui sert de couronnement à un fronton circulaire, et on appelle rampante la corniche qui couronne les deux pentes d'un fronton triangulaire²⁰
- Corniche circulaire, celle qui contourne extérieurement ou intérieurement la naissance ou le sommet d'un dôme ou d'une coupole « cercle de la Rotonde»²⁰



Fig.2.12. Corniche d'une porte d'entrée cintrée
Source : web



Fig.2.13. Corniche de la salle circulaire « Le cercle de la Rotonde » Source : web

- Corniche continue, celle qui, sans aucune interruption, se profile au pourtour d'un édifice et lui donne un grand caractère d'unité, comme les corniches qui se poursuivent à l'extérieur et à l'intérieur de Saint-Pierre de Rome¹⁵

¹³ **Augustin-Charles -d' Aviler**, Cours D'Architecture qui comprend Les Ordres De Vignole Langlois, 1693 - 259 pages p 72

¹⁴ **Charles Pierre Joseph Normand**, Le Vignole des ouvriers ou méthode facile pour tracer les cinq ordres d'architecture Chez Carilian-Goeury, 1825 - 48 pages p35

¹⁵ **Augustin-Charles -d' Aviler**, Cours D'Architecture qui comprend Les Ordres De Vignole Langlois, 1693 - 259 pages p 72



CHAPITRE II : ETAT DE L'ART



Fig.2.14. Continuité de la corniche vers l'intérieur-
Saint-Pierre de Rome
Source : web



Fig.2.15. corniche de couronnement dans une
résidence à San-Francisco
Source : web

- Corniche de couronnement, celle qui, couronnant l'édifice entier, reçoit l'égout ou le chéneau du toit : dans les appartements, les principales pièces ont, à leur partie supérieure, une corniche de couronnement rachetant le passage des parois verticales au plafond, et dans laquelle, pour donner un semblant de hauteur qui manque assez souvent.¹⁶
- Corniche coupée, celle qui se trouve interrompue, soit par un corps de bâtiment plus élevé, soit parce que, à l'état de corniche rampante ou circulaire, elle appartient à un fronton brisé.¹⁷
- Corniche de placard, petite moulure rapportée à la partie supérieure d'une armoire faisant saillie sur le nu du mur
- Corniche volante, corniche de menuiserie disposée, comme son nom semble l'indiquer, pour soutenir un faux plafond destiné à diminuer la hauteur d'une pièce ou à atténuer la lumière venant du châssis de comble d'une salle d'exposition. La corniche désigne toute moulure poussée ou rapportée à la jonction des murs avec les plafonds, La corniche volante est celle qui laisse un vide dans l'angle, par opposition à la corniche massive.

¹⁶ Idem p73

¹⁷ **Augustin-Charles -d' Aviler**, Cours D'Architecture qui comprend Les Ordres De Vignole Langlois, 1693 - 259 pages p 73



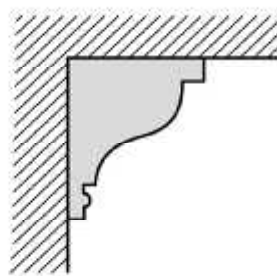
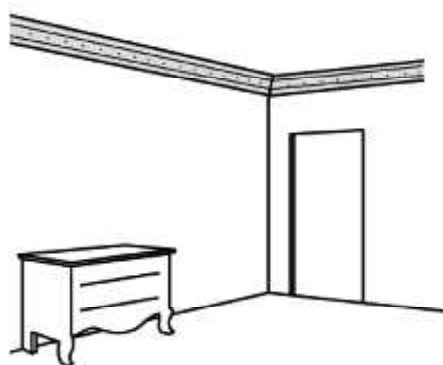
CHAPITRE II : ETAT DE L'ART



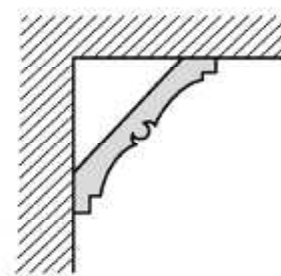
Fig.2.16. corniche brisé qui appartient au fronton du Pavillon Sherbrooke - Ville de Montréal -
Source : web



Fig.2.17. Corniche de placard
Source : web



"massive"



"volante"

Fig.2.18. corniche d'intérieur massive – volante
Source : www.dicobatonline.fr



Fig.2.18. corniche volante
Source : www.gypsumart.com



3.Le Répertoire Comme Un Outil De Sauvegarde:

3.1. Définition D'inventaire :

Un inventaire, c'est-à-dire un répertoire des bâtiments et objets présentant un intérêt reconnu au titre de la protection du patrimoine. Ce fichier fait l'objet d'une mise à jour permanente. Il signale un nombre relativement élevé d'immeubles ou d'objets intéressants datant de périodes diverses, y compris des XIXe et XXe siècles.

L'inscription à l'inventaire porte sur des immeubles et des monuments de l'histoire, de l'art ou de l'architecture, qui présentent un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou éducatif et qui, à ce titre, méritent d'être protégés

A Genève, l'établissement d'un inventaire a commencé en 1977, après l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS).¹⁸

3.2.Le but d'inventaire ?

Le but de l'inventaire n'est pas seulement à développer le tourisme mais, plus fondamentalement, à valoriser l'image du pays pour y attirer les entreprises et de nouvelles populations. La richesse du patrimoine est un argument fort.

Les travaux de l'Inventaire permettent ainsi d'accompagner une démarche de reconnaissance culturelle dans des secteurs ruraux en reconversion, ou dans des secteurs urbains dont la dimension historique n'est perçue ni par les habitants, ni, parfois, par les élus.

3.3.Un moyen de gérer:

Dans les zones en reconversion, périphéries urbaines, friches industrielles ou commerciales font l'objet de révisions parfois dramatiques. Les élus et les administrations ont besoin des inventaires pour aménager le territoire, projeter les équipements et délivrer les permis de construire ; Aucun projet nouveau ne peut faire l'impasse sur ce qui existe et sur son poids d'histoire. L'Inventaire peut apporter alors des éléments essentiels à la compréhension historique et esthétique du territoire.

¹⁸ Site officiel de l'Etat de Genève Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie / Office du patrimoine, [en ligne], consulté le 09 septembre 2015.
URL: http://www.ge.ch/patrimoine/docs/mp-insc_intro.asp#



3.4. La méthode selon l'inventaire général du patrimoine culturel en France :

L'Inventaire est un programme national de recherche mis en œuvre par des opérations topographiquement circonscrites selon des échelles variables.¹⁹

Le caractère scientifique de la démarche réside dans :

- la définition d'objets d'étude propres qui délimitent son champ d'application, des protocoles de recherche permettant d'organiser l'investigation, de lui donner cohérence et homogénéité,
- des ressources terminologiques, iconologiques, taxinomiques permettant de nommer, représenter et classer les objets d'étude,
- des protocoles de restitution permettant de transcrire des résultats cumulables, comparables et communicables, utilisables par tous.

3.5. Déterminer l'objet d'étude :

Du territoire à la parcelle, de l'espace contenant aux objets mobiliers contenus, de l'individu aux parties constituantes, chacune de ces entités étant susceptible de devenir objet d'étude, présentant un intérêt reconnu au titre de la protection du patrimoine.

Le territoire plus ou moins vaste dans lequel ils se trouvent, la ville ou le village, l'ensemble de la rue dans laquelle se situe la maison, la famille que constituent toutes les maisons, le retable qui porte la statue, etc. Ce faisceau de relations est tel qu'il devient en soi objet d'étude ; un simple catalogue d'œuvres, même sommaire, n'aurait que peu de sens s'il n'était enrichi de la reconnaissance d'un "système d'œuvres".

¹⁹Xavier de Massary et Georges Coste « PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL » 2007 (2e édition) p28



L'objet d'étude peut prendre plusieurs approches :

3.5.1. Les différentes approches :

1. L'observation directe :

L'inventaire est un constat et sa méthode est avant tout descriptive. La découverte puis l'observation des œuvres s'appuie sur des outils documentaires : les textes, la photographie, la cartographie, la représentation graphique (le relevé d'architecture), qui contribuent à organiser l'analyse et à structurer les résultats pour en faciliter la restitution.²⁰

2. Recensement:

L'inventaire consiste, au sens littéral du terme, à faire la liste et à dénombrer sur un territoire l'ensemble des éléments répondant à la définition inscrite dans le décret fondateur.

Cette opération implique de renseigner chaque œuvre recensée par les quatre informations suivantes : la désignation de l'œuvre c'est à dire sa dénomination et éventuellement son appellation ; sa localisation (adresse, références cadastrales, coordonnées géographiques) ; sa datation, fut-elle approximative à ce stade ; son statut (privé ou public).

Ces premières informations (données essentielles), peuvent bien sûr être complétées par d'autres immédiatement accessibles, leur attribution à un auteur par exemple.²¹

3. L'étude monographique :

Il s'agit d'une étude monographique pour une œuvre ou d'une étude collective pour une famille d'œuvres. Ces études peuvent également être thématiques pour des ensembles identifiés ou des agglomérations, par exemple.²²

²⁰ Idem p41

²¹ **Xavier de Massary et Georges Coste** « PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL » 2007 (2e édition) p42

²² Idem p 49



3.6.L'inventaire en Algérie :

En Algérie, l'inventaire, tout comme le classement a été désigné comme une mesure de protection bien tardive, dans les articles 10 et 11 de la loi 98-04(voir Annexe 01), mais ce qui a été réalisé dans la matière reste insuffisant. Cela est dû aux facteurs suivants :

✓ « Les anciens inventaires et catalogues des Musées datent du début du siècle. Les inventaires récents ne sont pas réalisés dans le cadre d'une méthode uniforme répondant aux besoins de conservation et d'exploitation. Il s'agit, aujourd'hui, de réaliser des corpus thématiques (épigraphie, numismatique, verrerie...) et d'aboutir à un véritable inventaire informatisé »²³.

✓ « Absence d'inventaire général des biens culturels mobiliers et immobiliers et impossibilité d'évaluer, d'apprécier et de quantifier le capital bien culturel notamment en termes de dommage, de perte et de dégradation »³².

✓ « L'inventaire des biens culturels n'a jamais été envisagé comme une entreprise d'urgence et de nécessité nationale qui aurait conduit à l'élaboration d'un programme national d'inventaire formulé en termes d'objectifs, de moyens et d'échéance. »²⁴

²³ SCHEMA DIRECTEUR DES ZONES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES, Direction de la Restauration et de la Conservation du Patrimoine Culturel, Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel, Aout 2007, page 21.

²⁴ SCHEMA DIRECTEUR DES ZONES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES, Direction de la Restauration et de la Conservation du Patrimoine Culturel, Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel, Aout 2007, page 21.



3.7.Principes généraux à respecter :

L'inscription à l'inventaire met en évidence un objet dont les caractéristiques architecturales et matérielles doivent être préservées. Une bonne connaissance du bâtiment, une analyse fine de ses structures et de sa substance ainsi que la maîtrise du programme doivent conduire à une intervention adaptée aux qualités reconnues de l'objet. Si le statut d'objet inscrit à l'inventaire n'empêche pas des travaux d'adaptation voire de transformation d'un bâtiment, ceux-ci doivent impérativement respecter son caractère. D'une manière générale, il est recommandé aux propriétaires de confier ce type d'intervention à un mandataire possédant sensibilité et compétences, spécialisé dans le domaine de la protection du patrimoine.

3.8.Exemples des répertoires :

Catalogue chronologique et raisonné des faïences de Delft composant la collection de **Mr John F. Loudon**, dressé par **Henry [...]**. (Voir Annexe 02) :

L'auteur définit les faïences de Delft d'une façon descriptive prenant chaque modèle à part.

Mémoire de magister en architecture et environnement **M.BEHIRI Abdelkader**
La Formalisation comme processus révélant le système constructif d'un élément architectural. Cas de l'arc Cherchell. (Voir Annexe 02)

L'auteur décrit les arcs de Cherchell selon des supports techniques.




4. Conclusion :

L'évolution de l'architecture s'exprime par le changement des différentes tendances et mouvements c'est ce que se reflète surtout sur l'élément de la façade, et dans ce sens tous les mouvements qui sont apparait au 19^e et au 20^e siècle atteste des façades assez riche en terme de la décoration qui se fondé sur des principes de la monumentalité simplicité ainsi que le principe de la géométrie.

Où l'élément de la corniche fait apparaitre principalement comme un objet de la décoration prend des formes varies et d'autres usages dont il a une fonction structurelle qui porte certain élément dans la façade, il se positionné généralement en haute du bâtiment avec une bande ceinturée l'édifice fait introduire le couronnement des balcons et d'autres élément qui se trouvent en saille dans la façade.

Aujourd'hui il se présente par ses différentes formes dans les édifices qui subsistes de cette architecture coloniale, Dans le cas de la ville de Miliana une richesse par rapport à cet élément qui attire l'attention à l'établissement d'un répertoire, un inventaire, ou un simple catalogage qui résume cette richesse et l'identifié dans le but de la mise en valeur et la protection patrimoniale. C'est ce qu'introduire notre étude dans le troisième chapitre.



CHAPITRE III :
CAS D'ETUDE



1.Introduction :

Présentation de l'air d'étude

Miliana est une ville millénaire, l'une des premières villes fondée en Algérie. construite sur l'emplacement de la Succabar* des Romains¹. Située dans les montagnes de l'Atlas Tellien à **720 m** d'altitude sur un relief très accidenté où la pente peut dépasser le taux de **25%**. Elle est l'une des villes les plus importantes de la wilaya d'Ain Defla. « C'est une riche région agricole où la douceur du climat favorise les cultures des arbres fruitiers »².

Miliana fut traversée par plusieurs civilisations : les phéniciens, les romains, les arabes, les turcs et enfin les français qui l'ont prise en 1840. Elle a impressionné des écrivains, des historiens, des archéologues, en citant : Alphonse Daudet, Léon l'Africain, Docteur Shaw et elle était visité par Napoléon III pour des intérêts politiques³.

Le noyau historique de la ville chargé d'histoire, a su traverser le temps en gardant son cachet particulier : les remparts datant de l'époque romaine situés sur un promontoire qui l'entourent du côté Est et au Sud, les traces des civilisations qui on y vécu notamment de l'époque turque et de l'époque coloniale sur laquelle notre étude va se focaliser.

Le cas d'étude « centre historique de la ville de Miliana » ce situe au sud-est de la ville comme l'indique la carte suivante (voir carte :

¹ http://encyclopedie-afn.org/Historique_Miliana_-_Ville

² Ait Saada Slimani, 2013. Histoire de lieux : El Asnam, Miliana, Ténès. Alger : Hibr-éditions. P 190.

³ Bloch André. 2002. Miliana par les textes. Alger : Zyriab. P 54.

*



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE



2. Catalogue des corniches de la ville de Miliana :

Les corniches dans le centre historique de Miliana ce varies selon les types de matériaux utilisé, on distingue 3 type : **Corniches en Brique pleine, Corniches en tuile canal, Corniches composite**

2.1. Corniches en Brique pleine :

Modèle-01. La corniche dans ce modèle, est constituée de quatre -4- assises de brique de terre cuite posées sur leur lit et reliées entre elles par un mortier de terre, utilisé souvent dans le cas des murs en pisé, ce modèle de corniche est réalisé par des briques de longueurs différentes, afin de permettre un meilleur ancrage dans la maçonnerie.

Les assises de briques sont disposées en saillie d'environ cinq -5- centimètres par rapport à la surface du mur, L'ensemble de ces assises de briques se présentant par un relief droit.



Fig. 3.1. Corniche en brique pleine Modèle 01.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
25	4	Fin 19 ^e	privé	H.ind	/	Mauvaise	R+1

Tableau.01. Corniche en brique pleine Modèle 01.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

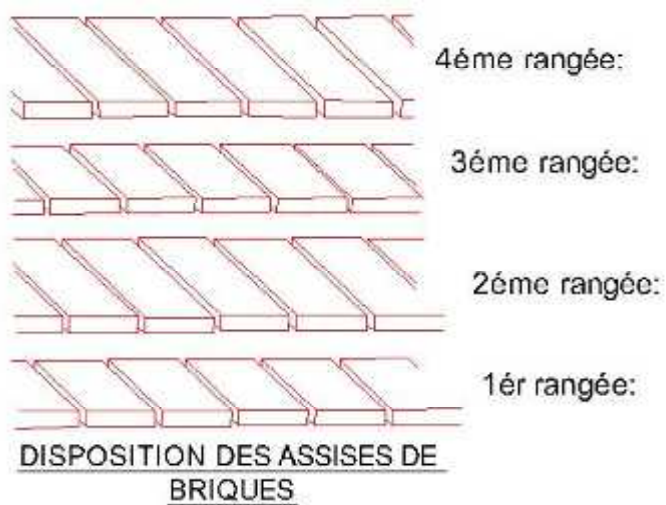
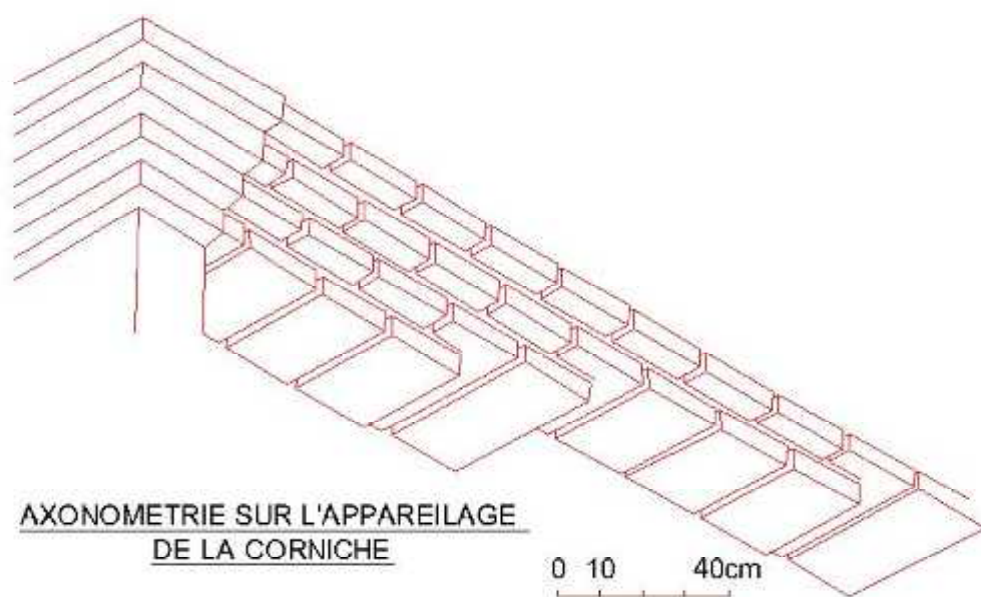


Illustration.01. Corniche en brique pleine Modèle 01.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

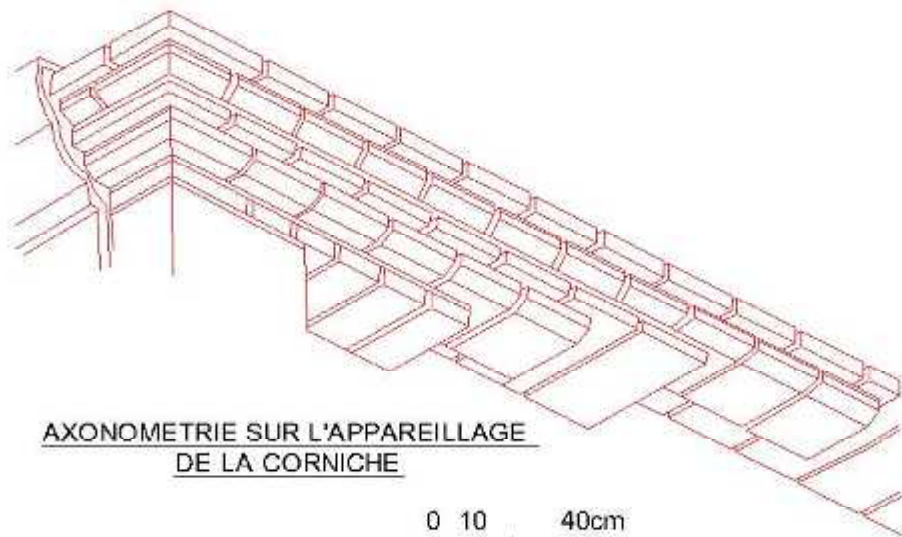
Modèle-02. Ressemble au modèle précédent, mais les champs extérieurs des briques nécessitent des opérations de taille dans certaine situation. Ce modèle diffère du précédent par la forme de son relief et la technique de son exécution : relief arrondi



Fig. 3.2. Corniche en brique pleine Modèle 02.
Source : Auteur

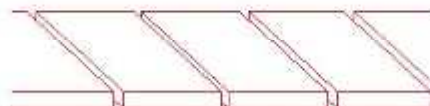
N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
20	5	Fin 19 ^e	2. Privé	H.ind	NON	Bonne	R+1

Tableau.02. Corniche en brique pleine Modèle 02.

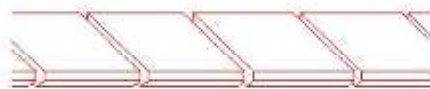


AXONOMETRIE SUR L'APPAREILLAGE
DE LA CORNICHE

0 10 40cm



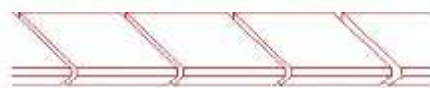
4^{ème} rangée:



3^{ème} rangée:



2^{ème} rangée:



1^{er} rangée:

DIPOSITION DES ASSISES DE
BRIQUES

Illustration.02. Corniche en brique pleine
Modèle 02.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

Modèle-03. Les briques de la deuxième assise sont posées debout et intercalées du point de vu saillie de telle manière à avoir une brique sortante et une brique rentrante. L'appareillage est consolidé par deux assises de briques posées sur leur lit et assurant un ancrage dans la maçonnerie généralement en pisé.



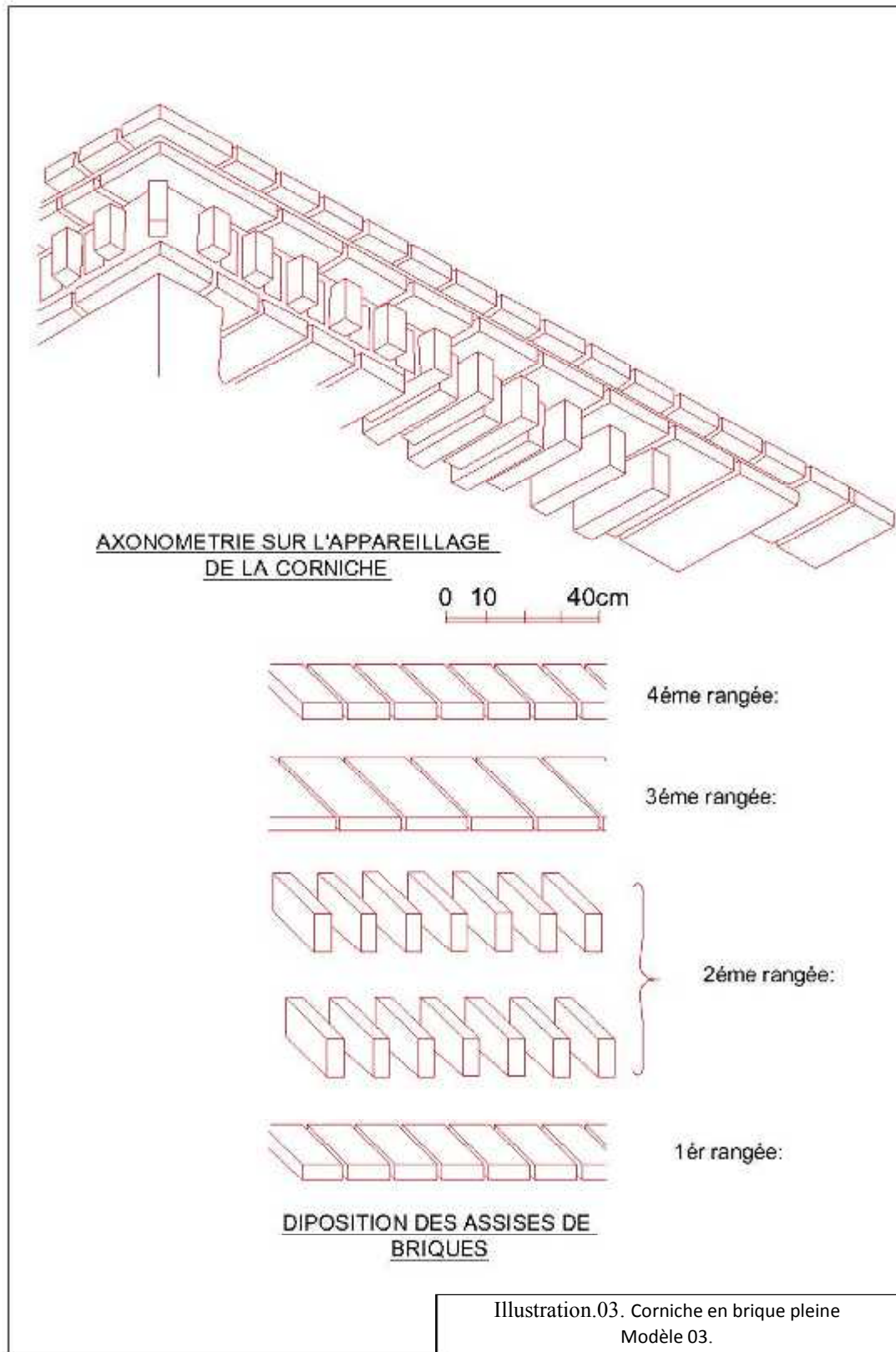
Fig. 3.3. Corniche en brique pleine Modèle 03.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
29	5	Fin19 ^e	6.privé	H.ind	/	bonne	R+1

Tableau.03. Corniche en brique pleine Modèle 03.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE





CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

Modèle-04. Les briques posées debout sont intercalées avec des pièces de briques posées sur leur lit. Afin d'atteindre la même hauteur que la brique debout

L'appareillage est consolidé par une assise supérieure de brique posées sur leur lit sur chaque pièce posée debout de telle manière à obtenir une forme de T en saillie. L'encrage est assuré par une dernière assise de briques posées sur leur lit.



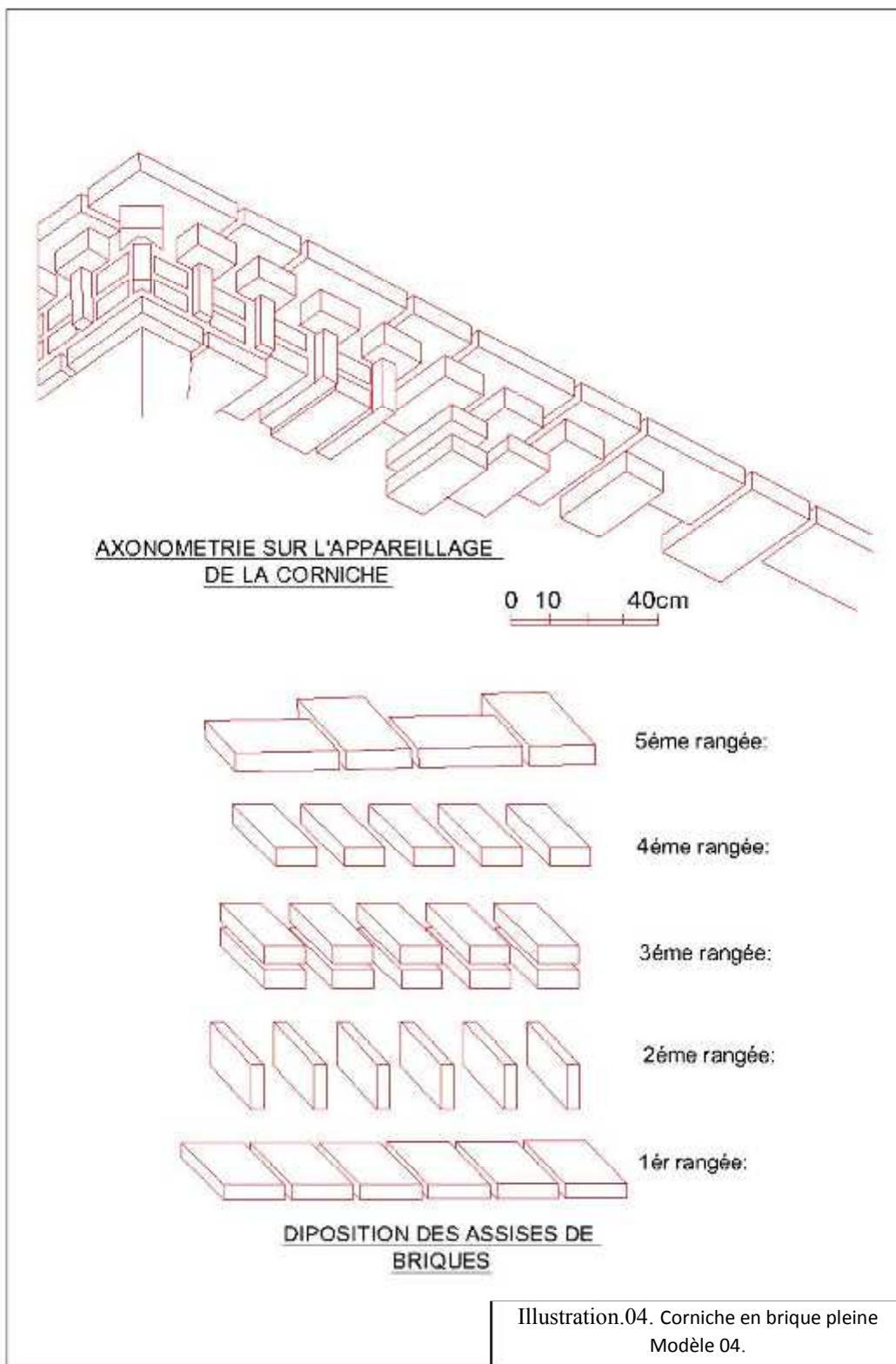
Fig. 3.4. Corniche en brique pleine Modèle 04.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
22	7	Fin 19 ^e	1.privé	H.ind	/	bonne	R+2

Tableau.04. Corniche en brique pleine Modèle 04.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE





CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

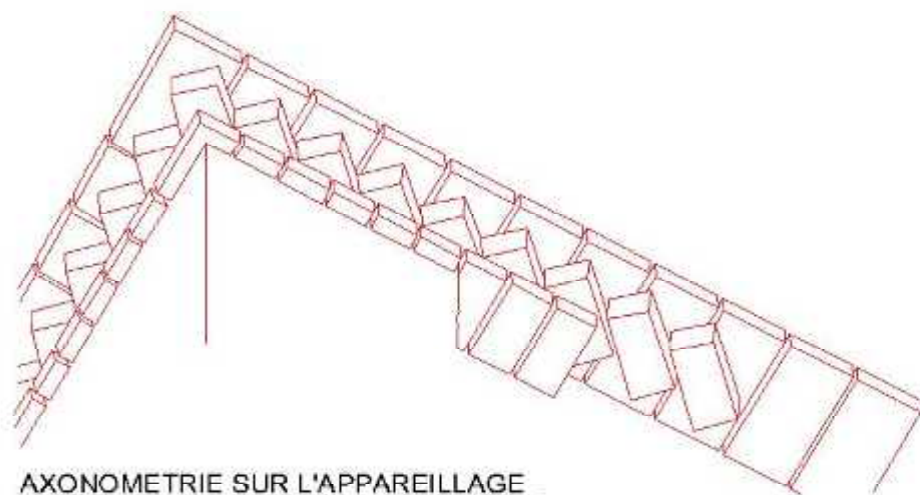
Modèle-05. Corniche constituée de trois assises de brique pleine posées sur leur lit. Les pièces de briques de l'assise intermédiaire sont disposées en diagonale de telle manière a obtenir une extrémité en dents de scie.



Fig. 3.5. Corniche en brique pleine Modèle 05.
Source : Auteur

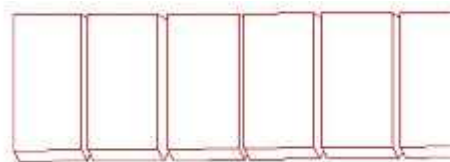
N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
29	7	Fin 19 ^e	2.privé	H.ind	/	mauvaise	R+2

Tableau.05. Corniche en brique pleine Modèle 05.



AXONOMETRIE SUR L'APPAREILLAGE
DE LA CORNICHE

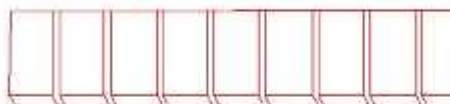
0 10 40cm



3ème rangée:



2ème rangée:



1ér rangée:

DISPOSITION DES ASSISES DE
BRIQUES

Illustration.05. Corniche en brique pleine
Modèle 05.



2.2.Corniches en tuile canal :

Modèle-01. La pièce de tuile est maintenue dans une position horizontale grâce a une brique pleine ou une portion de brique

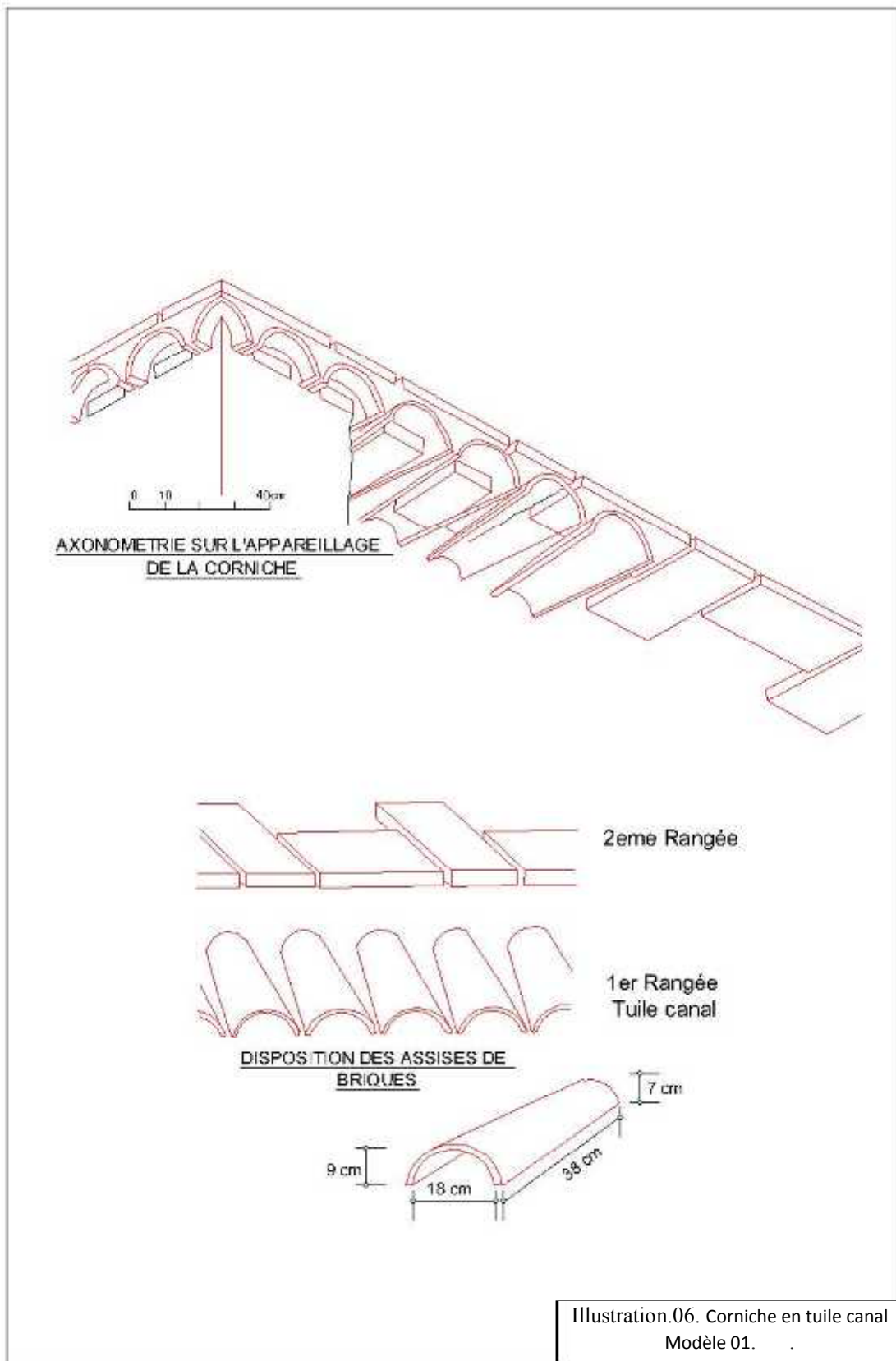
La consolidation et l'encrage de la corniche est garantie par une assise de dalles en terre cuite disposées en alternance



Fig. 3.6. Corniche en tuile canal Modèle 01.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
9	12	Debut20 ^e	3.privé	H.ind	/	bonne	R+1

Tableau.06. Corniche en tuile canal Modèle 01.





CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

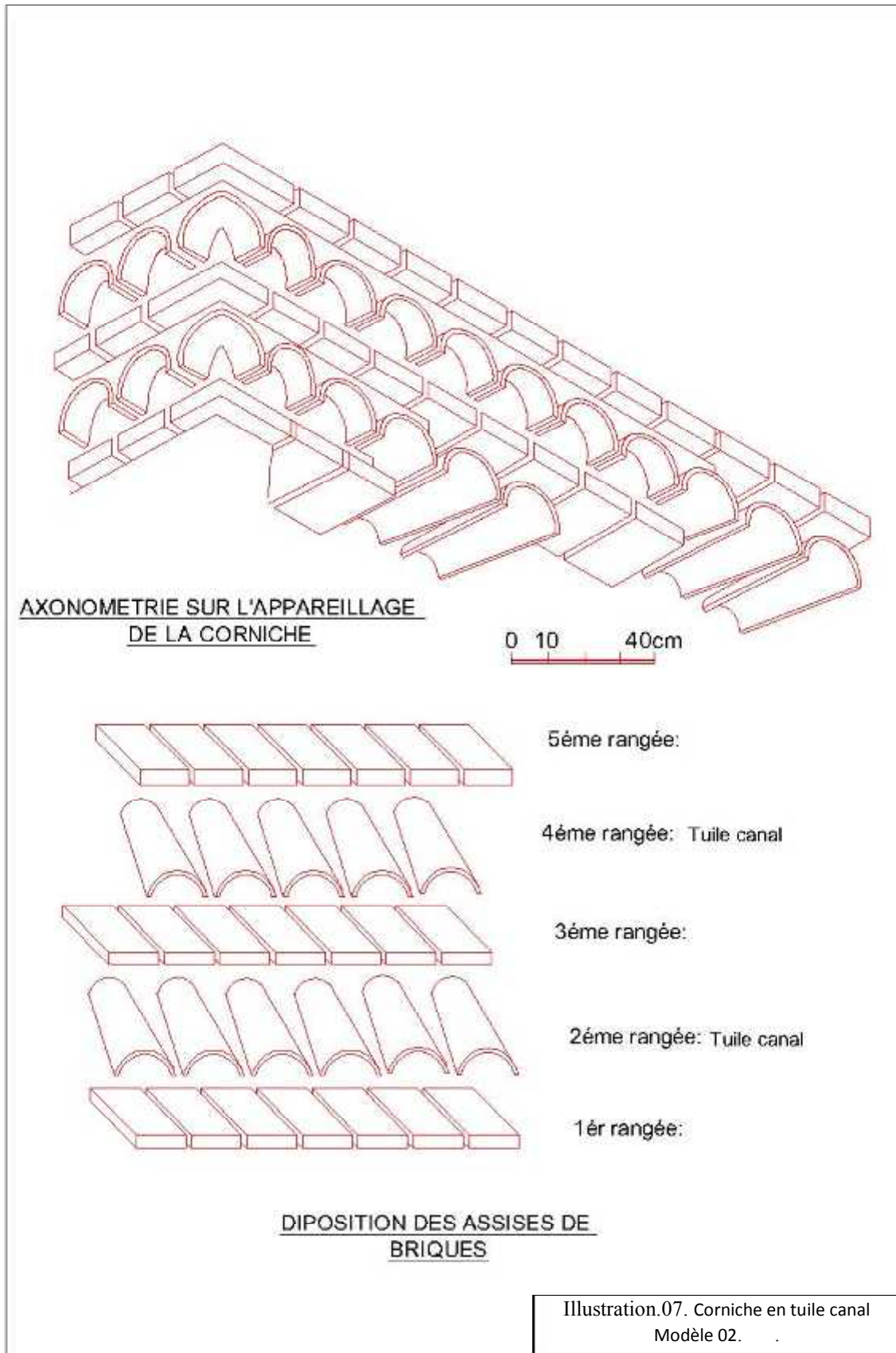
Modèle-02. Les deux assises de tuiles canal du modèle précédent sont séparées, dans ce cas, par une assise de briques pleines formant ainsi deux unités superposées et en saillie d'une par rapport à l'autre



Fig. 3.7. Corniche en tuile canal Modèle 02.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
8	6	Fin19 ^e	9.privé	H.ind	/	bonne	R+1

Tableau.07. Corniche en tuile canal Modèle 02.





2.3-La **Corniche composite** : est caractérisé par un appareillage composé selon les types de matériaux :

2.31.-composition entre la brique debout et la tuile canal :

Modèle- 01. La corniche contient une rangée dont l'appareillage est composé d'une assise de pièces de briques pleines posées debout intercalées à des pièces de tuiles canal posées sur leur coté extérieur, sous et au-dessus de cette assise, sont disposées deux assises de brique pleine posées sur leur lit afin de garantir la stabilité et l'ancrage de l'ensemble.

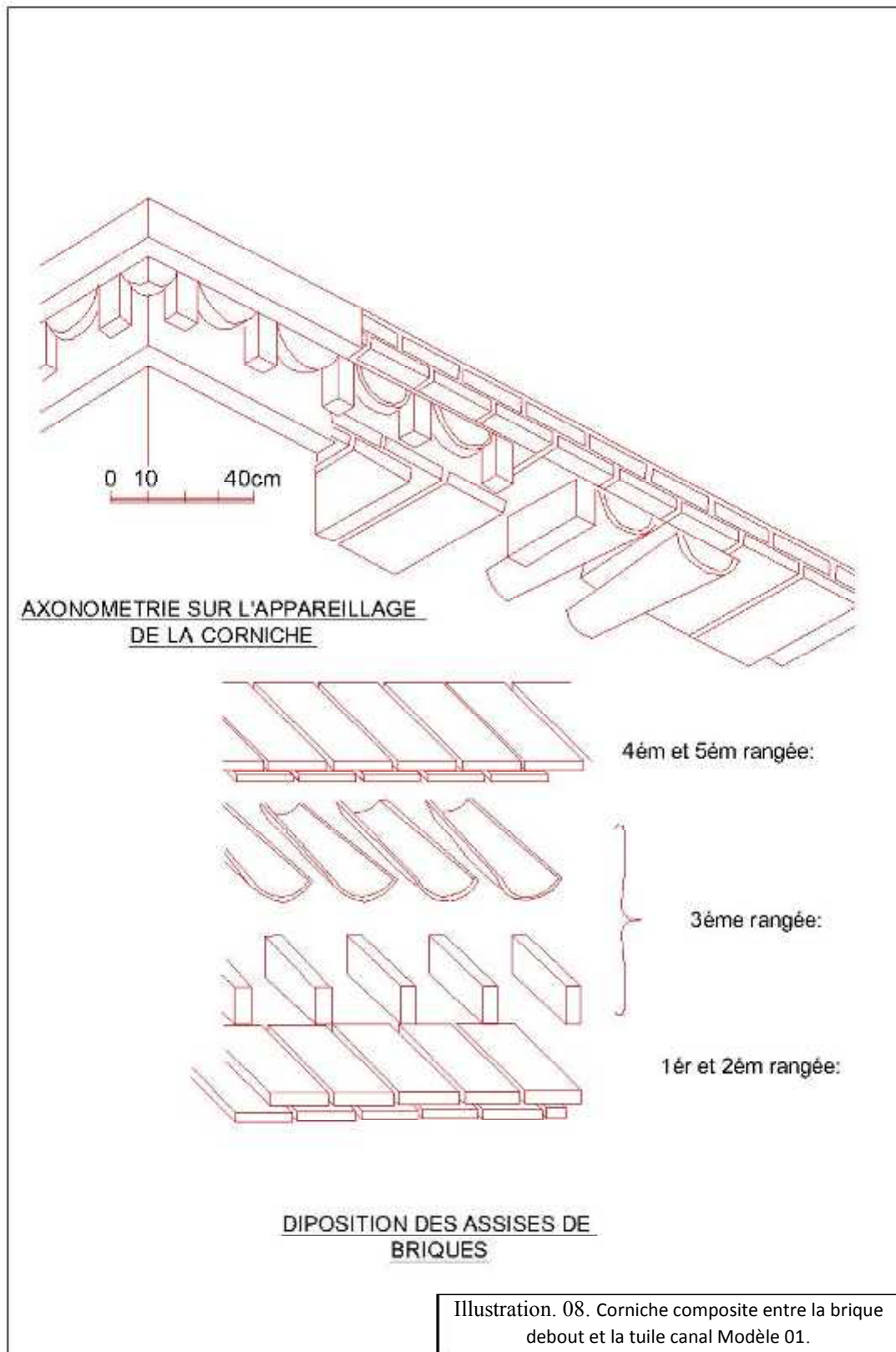


Fig. 3.8. Corniche composite entre la brique debout et la tuile canal Modèle 01.

Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
41	6	Fin 19 ^e	1.privé	H.ind	/	bonne	R+1

Tableau. 08. Corniche composite entre la brique debout et la tuile canal Modèle 01.





3.3.2.-composition entre la tuile canal et la brique en dents de scie :

Modele-01. Cette corniche est définie par son appareillage constituant d'abord par l'assise de brique en dents de scie ensuite l'assise en tuile canal.



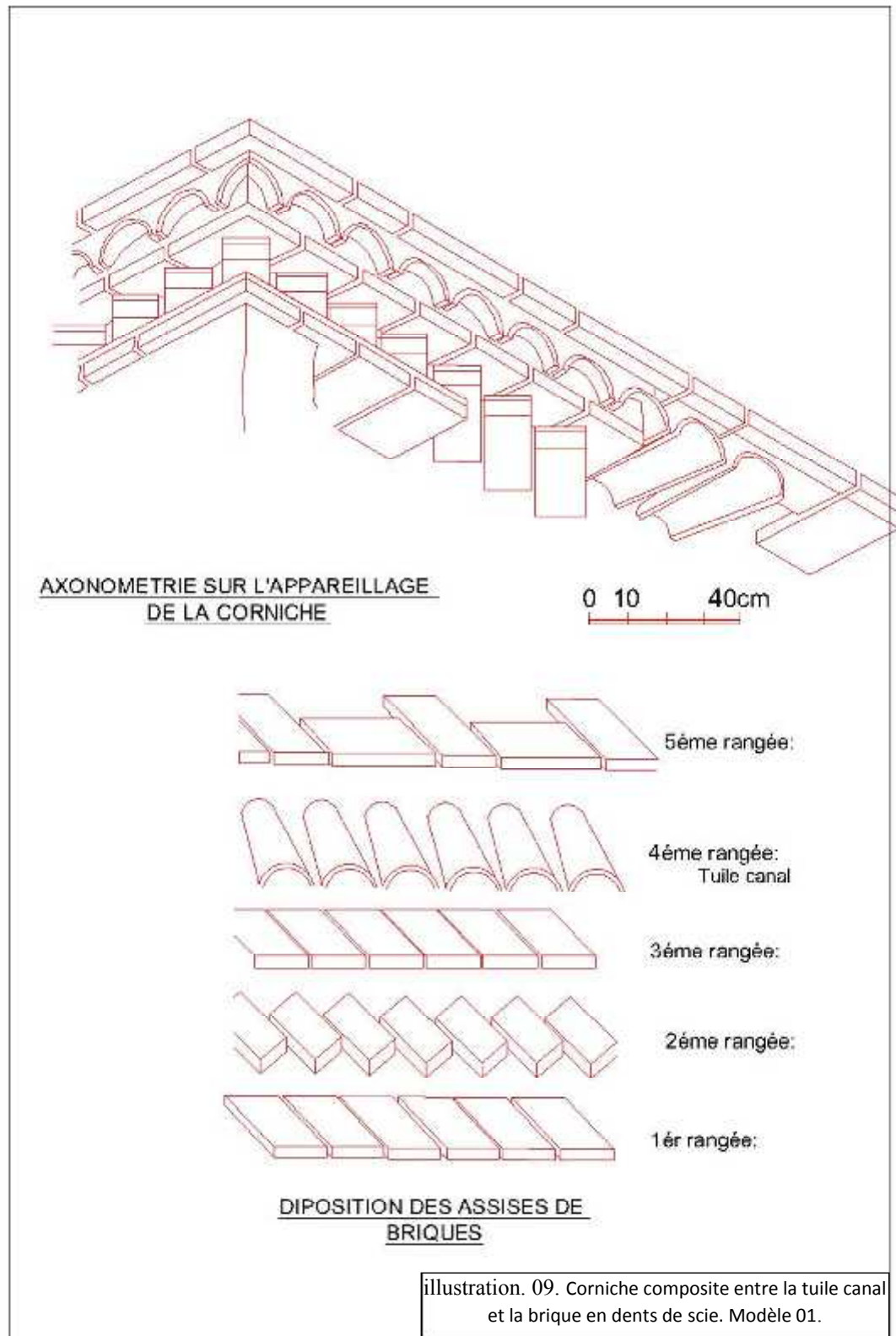
Fig. 3.9. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 01.
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
24	2	Debut20 ^e	2.privé	H.ind	/	Bonne	R+2

Tableau. 09. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 01.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE





CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

Modele-02. C'est composition entre la corniche à une assise de brique en dents de scie avec la corniche à deux assises de tuiles canal superposée.



Fig. 3.10. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 02.

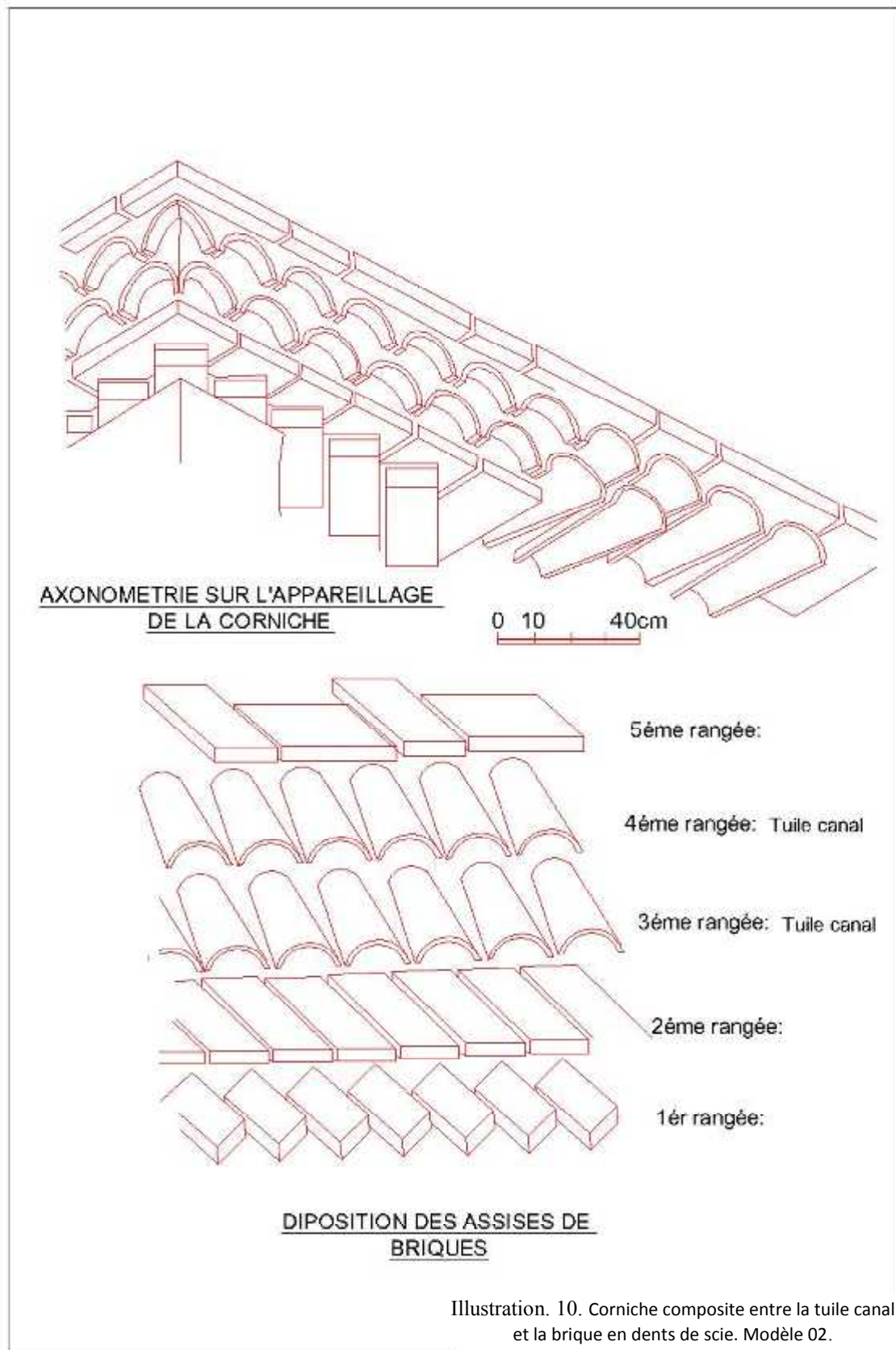
Source : Auteur

N° Ilot	N° parcelle	Date de Construction	Statut juridique	Activité	Valeur architecturale	Etat de construction	Hauteur
20	4	Fin 19 ^e	1.privé	H.ind	/	Bonne	R+1

Tableau. 10. Corniche composite entre la tuile canal et la brique en dents de scie. Modèle 02.



CHAPITRE III : CAS D'ETUDE

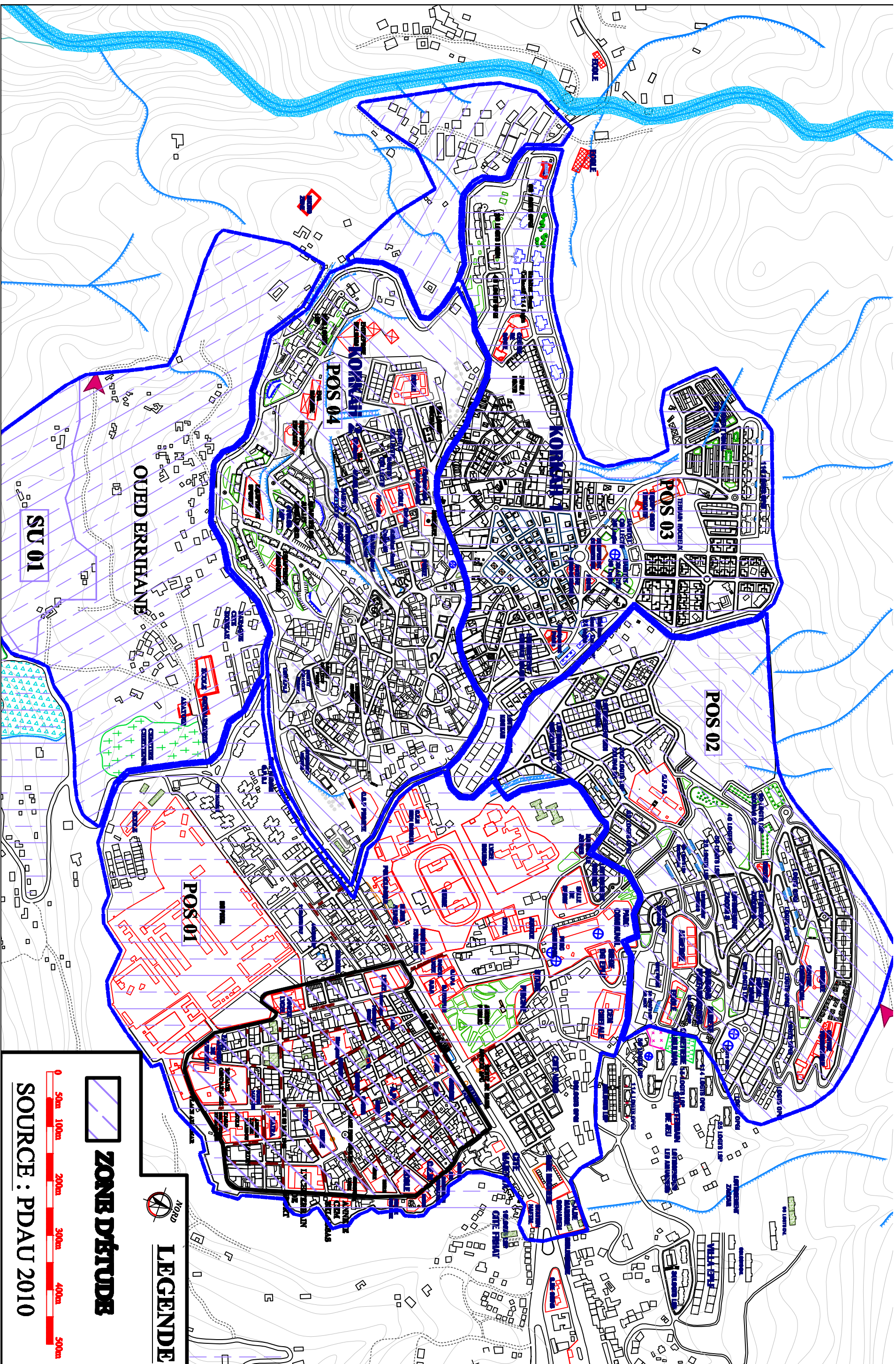




Conclusion :

En fin on conclure avec ce qu'on vient de retenir d'apprentissage ce catalogue en premier lieu on a confirmé la richesse patrimoniale qui se trouve dans la ville de Milian par la présence de plusieurs types datte presque de la même période du 19^e et le 20^e siècle alors qu'on tient à synthétiser les différentes critères de chaque type de ces corniches dont la différence est généralement par rapport à la technique de construction la manière de disposition de la brique les assises de la brique ainsi que l'appareillage d'une part et les matériaux de composition d'autre part.

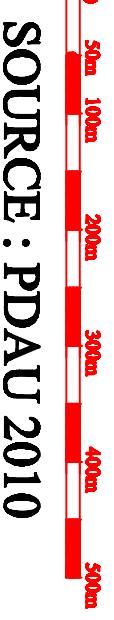
C'est ça dépend de leur rôle dont il porte la tuile parfois ou le rôle décoratif. Ces éléments se trouvent généralement dans les constructions d'habitation individuelle



ZONE DÉFINIE



LEGENDE



SOURCE : PDAU 2010

Bibliographie :

Les ouvrages :

- **Ait Saada Slimani**, 2013. Histoire de lieux : El Asnam, Miliana, Ténès. Alger : Hibr-éditions.
- **Augustin-Charles** -d' Aviler, Cours D'Architecture qui comprend Les Ordres De Vignole Langlois, 1693 - 259 pages
- **Bloch André**. 2002. Miliana par les textes. Alger : Zyriab
- **Charles Pierre Joseph Normand**, Le Vignole des ouvriers ou méthode facile pour tracer les cinq ordres d'architecture Chez Carilian-Goeury, 1825
- **Daniele PINI**, Concepts, Critères et Instruments de la sauvegarde, in acte colloque, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, bureau de l'UNESCO a Rebat, mars 2003
- **Deluz, J.-J** « L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique », OPU / Mardaga, 1988,
- **Dictionnaire raisonné de l'architecture française** du XIe au XVIe siècle, 1854-1868, tome 4
- **Lévy, A., Spigai, V.** (1989). Le plan et l'architecture de la ville. Il piano e l'architettura della città. Venezia, Cluva editrice
- **Nabila Oulebsir** , Les usages du patrimoine: monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930 ; les Editions de la MSH, -2004-
- **SIMON WELL**, L'enracinement, 1949.
- Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise - FICHE ENSEIGNANT: « **La notion de patrimoine** »
- **Xavier de Massary et Georges Coste** « PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL » 2007 (2e édition)

Les mémoires :

- **BOUSRAK, Malika**. La nouvelle culture de l'intervention sur le patrimoine architectural et urbain : la récupération des lieux de mémoire de la ville précoloniale de Miliana. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000.
- **CHABI, Ghalia**. Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^{ème} et 20^{ème} siècles, cas d'étude : quartier Didouch Mourad à Alger. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000. Tizi Ouzou : université Mouloud Maameri, faculté du génie de la construction, département d'architecture, 2012.
- **MENOUER, Ouassila**. Le manuel de récupération comme instrument de conservation des qualités architecturale et urbanistique d'un centre historique : le cas de Miliana. Mémoire de magister : architecture. Alger : EPAU, 2000.

Les cours universitaires :

- Cours 1ère Année Master en Architecture, intitulé Le Style Néoclassique, UAMB, animé par **Mr BOUFASSA** Publié, le: Dimanche 5 janvier 2014
- Cour «**HISTOIRE DU PATRIMOINE ET REGLEMENTATION** » **BOUSRAK, Malika** « chargé cour a l'institut d'architecture et d'urbanisme –Blida- 2014

Les documents électroniques :

- **AICHE Boussad, CHERBI Farida, OUBOUZAR Leila.** Patrimoine architectural et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie. [document électronique] http://www.ummta.dz/IMG/pdf/Patrimoine_architectural_et_urbain_des_XIX_eme_et_XX_eme_siecles_en_Algerie-.pdf
- **Le guide touristique Petit Futé Alger** : Arts et culture [consulté le : 5 octobre 2015] En savoir plus sur <http://www.petitfute.com/v53542-alger/guide-touristique/c36543-arts-et-culture.html>
- **Tewfik Guerroudj**, « La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie », *Insaniyat* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 29 septembre 2015. URL : <http://insaniyat.revues.org/7892>
- **Maryse BIDEAULT**, « chargée de cours à l'université de Paris Sorbonne», Article : « CORNICHE » Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 12 juin 2015. URL: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/corniche/>
- **Site officiel de l'Etat de Genève** Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie / Office du patrimoine, [en ligne], consulté le 09 septembre 2015. URL: http://www.ge.ch/patrimoine/docs/mp-insc_intro.asp#

Sites web :

- <http://www.miliana.com/>
- http://encyclopedie-afn.org/Historique_Miliana_-_Ville

Cartographie :

- Carte des POS, Blida, 2010.

Crédit personnel :

- Les photos des éléments architecturaux à Miliana, Janvier_juin -2015.



ANNEXE 01

N° 44

37^e ANNEE

Mercredi 22 Safar 1419

correspondant au 17 juin 1998

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم
قرارات وآراء ، مقررات ، منشور ، إعلانات وبلغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél : 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER Télex : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) : BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

Art. 4. — Les biens culturels relevant du domaine privé de l'Etat et des collectivités locales peuvent faire l'objet d'actes de gestion par leurs titulaires dans les formes prévues par la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 relative au domaine national susvisé.

Les règles de gestion des biens culturels Wakfs sont régies par la loi n° 91-10 du 27 avril 1991 susvisée.

Art. 5. — Les biens culturels immobiliers, propriété privée peuvent être intégrés dans le domaine public de l'Etat par voie d'acquisition amiable, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par l'exercice du droit de préemption de l'Etat ou par acte de donation.

L'Etat peut acquérir par voie d'acquisition amiable un bien culturel mobilier.

L'Etat se réserve le droit d'établir des servitudes dans l'intérêt public tel que le droit de visite et d'investigation des autorités et le droit de visite éventuel du public.

Art. 6. — Toute publication de caractère scientifique effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ayant pour objet l'étude de documents inédits conservés en Algérie et concernant le patrimoine culturel national, est soumise à l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art. 7. — Il est établi par le ministère chargé de la culture un inventaire général des biens culturels classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou créés en secteurs sauvegardés.

L'enregistrement de ces biens culturels s'effectue à partir des listes arrêtées par le ministère chargé de la culture et publiées au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

La liste générale des biens culturels fait l'objet d'une mise à jour tous les dix (10) ans publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.

TITRE II

DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS

Art. 8. — Les biens culturels immobiliers comprennent :

- les monuments historiques;
- les sites archéologiques;
- les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent :

- l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;

— le classement;

— la création en " secteurs sauvegardés".

Art. 9. — La maîtrise d'oeuvre portant sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurée par des spécialistes qualifiés dans chacun des domaines concernés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre I

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers

Art. 10. — Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix (10) ans sont radiés de la liste dudit inventaire.

Art. 11. — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est prononcée, par arrêté du ministre chargé de la Culture, après avis de la commission nationale des biens culturels pour les biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

Elle peut être également prononcée par arrêté du wali, après avis de la Commission des biens culturels de la wilaya concernée, pour les biens culturels immobiliers ayant une valeur significative au niveau local à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales ou toute personne y ayant intérêt.

Art. 12. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire comporte les mentions suivantes :

- la nature du bien culturel et sa description;
- sa situation géographique;
- les sources documentaires et historiques;
- l'intérêt qui a justifié son inscription;
- l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle;
- la nature juridique du bien;
- l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal;
- les servitudes et obligations.

LOIS

Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 98, 122-21° et 126;

Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975, modifiée, portant code pastoral;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975, modifiée, portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;

Vu l'ordonnance n° 75-79 du 15 décembre 1975 relative aux sépultures;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement

Vu l'ordonnance n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;

Vu l'ordonnance n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée, portant régime général des forêts;

Vu l'ordonnance n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transfert par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Vu l'ordonnance n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière.

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n°91-10 du 27 avril 1991 relative aux biens Wakfs;

Vu la Loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la Loi n° 91-16 du 14 septembre 1991 relative au moudjahid et au chahid;

Vu le Décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;

Vu l'ordonnance n° 97-10 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et droits voisins;

Après adoption par le Parlement;

Promulgue la Loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en oeuvre.

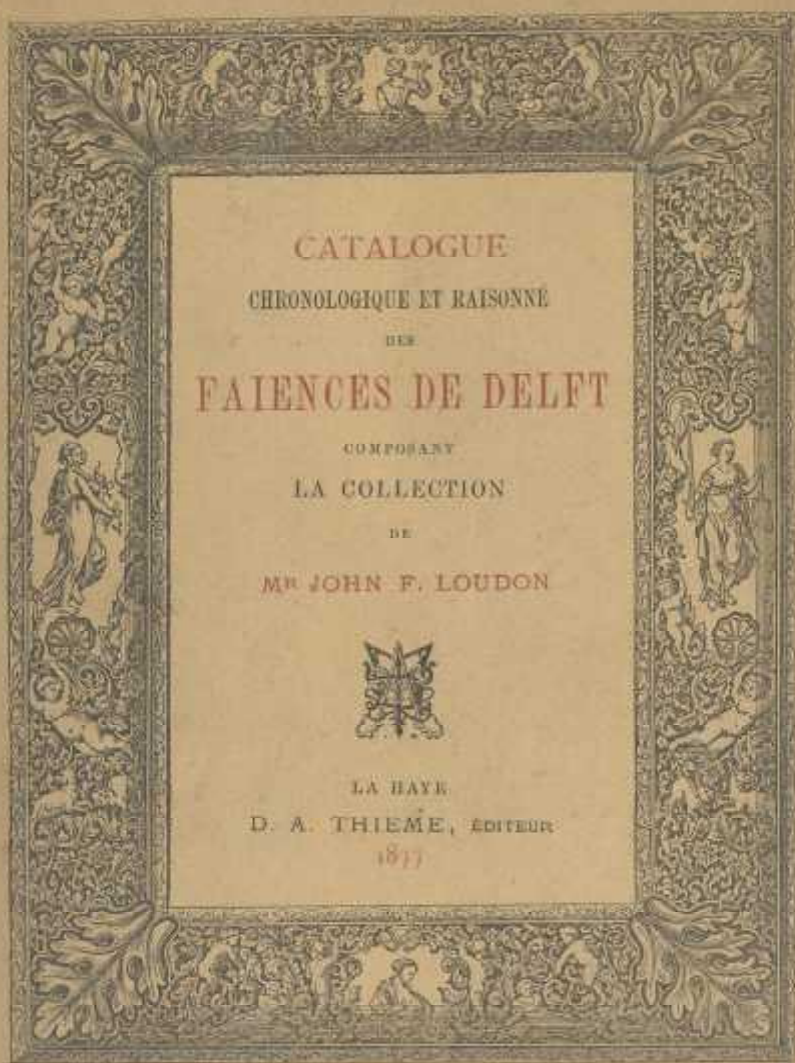
Art. 2. — Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours.

Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours.

Art. 3. — Les biens culturels comprennent :

- 1 - les biens culturels immobiliers;
- 2 - les biens culturels mobiliers;
- 3 - les biens culturels immatériels.

ANNEXE 02



CATALOGUE
CHRONOLOGIQUE ET RAISONNE
DES
FAIENCES DE DELFT

COMPOSANT
LA COLLECTION
DE
MR JOHN F. LOUDON



LA HAYE
D. A. THIEME, ÉDITEUR
(87)

N° 277. Tableau composé de 96 carreaux de 12½ c. carrés, décor en camaïeu violet, représentant une belle perspective de parc, avec charmille, pièce d'eau, terrasses et colonnades, animée par des personnages mythologiques et des chiens.

Signé I. A l m i s . P hauteur 1.03 m.
largeur 1.55 m.

N° 278 à 284. Suite de sept grands tableaux, formés de carreaux de 13 centimètres carrés, décorés au violet de manganèse et représentant des sujets divers.

Le tableau central ne compte pas moins de 48 carreaux et représente la Sculpture.

Même signature.

N° 285. Plaque octogone, décor en camaïeu bleu, représentant un choc de cavalerie, composition imitée d'Asselyn, bel émail, coloris d'une grande douceur, engobé d'un beau blanc laiteux, légèrement bouillonné sur le côté droit.

Sans marque. hauteur 25 c.
largeur 35 c.

N° 286 à 289. Quatre autres tableaux du même maître, même décor, mais de moindre importance.

N° 290 et 291. Deux grands tableaux, composés chacun de 48 carreaux de 13 centimètres carrés, décorés en camaïeu bleu, représentant une partie de cartes dans un corps de garde, et une partie de trictrac dans un cabaret. Grandes compositions d'après Teniers.

Sans signature. hauteur 79 c.
largeur 1.04 m.

- N° 295. Grande bouteille à col renflé; décor en camaïeu bleu tendre, sujet chinois.
Sans marque. hauteur 37 c.
- N° 297. Bouteille à panse évasée et à col étroit, décor en camaïeu bleu tendre, sujet japonais.
Sans marque. hauteur 33 c.
- N° 298. Petite assiette, décor en camaïeu bleu, occupant seulement le fond et représentant un petit paysage avec un canal au premier plan, de grand arbres et dans le fond une église et un village. Chef-d'œuvre de finesse, de sûreté de main et d'habileté.
Sans marque. diamètre 20 c.
- N° 299. Plaque décorée en camaïeu bleu tendre, et représentant un petit paysage accidenté, avec de grands arbres. Sur la droite un petit cours d'eau, au premier plan et dans le fond un temple en ruine, rappelant celui de Tivoli. Exécution d'une admirable finesse.
Sans marque. hauteur 15 c.
largeur 23½ c.

J. VER HAAGEN, 1724 à 1760 (à LA TÊTE DE MAURE).

Succéda à JACQUES KOOL comme propriétaire de la tête de MAURE (*ouds marionushofje*) vers 1724; figura en cette qualité sur la liste des *plaatbidders* dressée en 1759 et conservée aux archives de Delft; fut remplacé en 1754 par G. VERSTELIX.

- N° 300. Plat décoré en camaïeu bleu avec tableau central, représentant Europe, vêtue en guerrière et assise sur le taureau. Cette jolie scène peinte avec une sûreté de main peu

- N° 305. Grand plat, décor en camaïeu bleu, d'une extrême richesse, représentant au centre la comparaison de Jésus devant Caïphe, d'après l'estampe de Goltsius avec de curieuses modifications dans l'ensemble de la composition et dans quelques-uns de ses détails.



Ce sujet central est enveloppé dans une double guirlande, formée de rinceaux, entremêlés d'anges et coupée par quatorze petits cartouches, renfermant des scènes empruntées aux saintes écritures.

Marqué **IVH**
1729

diamètre 41 c.

N° 306.

Grand plat, décor en camaïeu bleu, représentant la construction du temple de Jérusalem, l'encadrement est formé par une suite de 8 médaillons, représentant divers sujets aimables. Même marque.

diamètre 38 c.

République Algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
EPAU

Mémoire de magister en architecture et environnement.
Option « architecture et technologie ».

**La formalisation comme processus révélant le système
constructif d'un élément architectural.**

Cas de l'arc cherchellois.

Soutenu et présenté publiquement par
M. BEHIRI Abdelkader

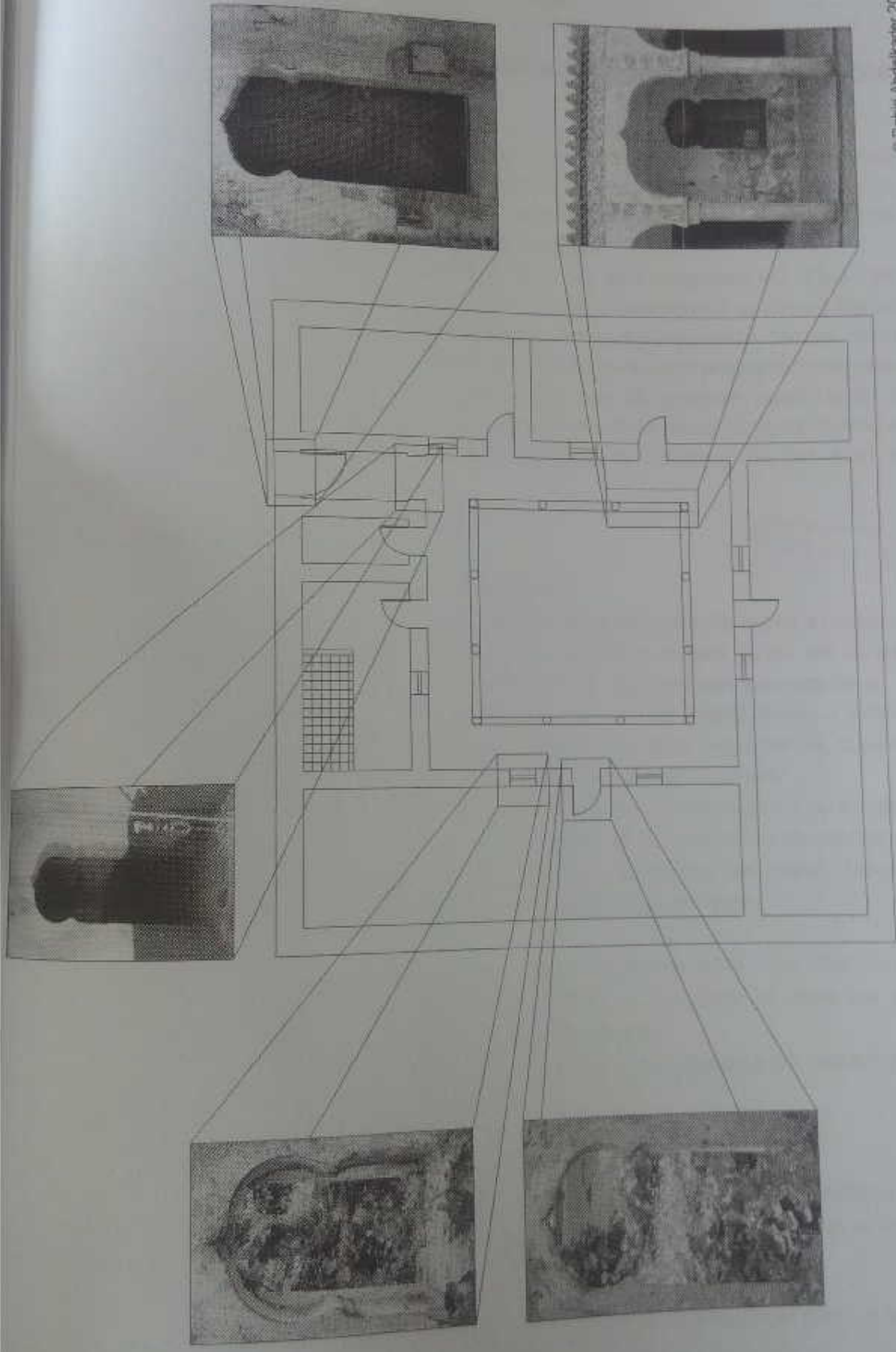
Présidente du jury
M^{me} BOUSSOUALIM Aicha Maître de conférence à l'EPAU

Membres du jury
M. BOUYAHIAOUI Azzeddine, Maître de conférence à l'université d'Alger, département
d'archéologie
M. SAIDI Mohamed, Chargé de cours à l'université de Blida, département d'architecture

Encadreur
M^{me} CHABBI-CHEMROUK Naima PHD Professeur à l'EPAU d'Alger.

Co-encadreur
M. CHENNAOUI Youcef, Docteur d'état, Maître de conférence à l'EPAU.

Juillet 2007



© Behit Abdelkader 2006

Plan robot de la localisation de l'arc dans une maison à Cherchell